

Vers un projet partagé de développement durable de la Bretagne

Trois priorités stratégiques pour accompagner,
réussir et anticiper les transitions

**Les dernières contributions du CESER
à l'élaboration d'un projet de territoire pour la Bretagne**

- *Deuxième contribution du CESER à l'élaboration du SRADDET : contributions au carrefour des transitions, au carrefour des territoires et au forum des mobilités (2017)*
- *Centres-bourgs et centres-villes de Bretagne : réinventons les centralités !*
Rapporteurs : M. Patrick HERPIN et M. Thierry MERRET
- *Première contribution du CESER à l'élaboration du SRADDET (2016)*
Rapporteur général : M. Stéphane CREACH
- *Réforme territoriale en Bretagne : efficacité et solidarité (2016)*
Rapporteurs : Mmes Marie-Pierre SINOÛ, Marie-Martine LIPS, M. Martial WESLY
- *L'évolution du CESER, nouvelle impulsion à la démocratie régionale (2016)*
Rapporteur : M. Jean HAMON
- *Bâtir une stratégie maritime en Bretagne... au fanal de 15 ans d'analyses et de propositions du CESER 1999-2015 (2015)*
Rapporteur : M. Jean-Yves LABBE
- *7 orientations prioritaires pour la Bretagne – Bilans d'activités 2007, 2010, 2013*
- *Les dynamiques territoriales de Bretagne en questions (2013)*
Rapporteurs : MM. Alain LAPLANCHE et Jacques UGUEN

**Copyright © Région Bretagne –
Conseil économique, social et environnemental de Bretagne**
7 rue du Général Guillaudot – CS 26918 – 35069 Rennes Cedex

Les rapports du CESER peuvent faire l'objet d'une présentation orale publique par les rapporteurs. Les demandes doivent être adressées au Président du Conseil économique, social et environnemental de Bretagne.

Pour mieux connaître le fonctionnement et les activités du CESER,
visitez le site www.ceser-bretagne.fr

Octobre 2017

Avant-propos

Créé par la loi NOTRe du 7 août 2015, le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) « *fixe les objectifs de moyen et long termes sur le territoire de la région en matière d'équilibre et d'égalité des territoires, d'implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional, de désenclavement des territoires ruraux, d'habitat, de gestion économe de l'espace, d'intermodalité et de développement des transports, de maîtrise et de valorisation de l'énergie, de lutte contre le changement climatique, de pollution de l'air, de protection et de restauration de la biodiversité, de prévention et de gestion des déchets* ».

Il s'agit d'un schéma directeur et intégrateur, ayant vocation à inclure un certain nombre de schémas existants en région et à s'articuler avec d'autres schémas structurants comme le SRDEII (Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation) et le CPRDFOP (Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles). En termes de portée, il possède désormais une visée normative et plus seulement incitative, par son caractère prescriptif et opposable.

Outre ces dispositions, les textes prévoyant l'élaboration du SRADDET laissent en réalité une grande marge de manœuvre au Conseil régional et à ses partenaires pour en faire le schéma de développement de la Bretagne. La Région se voit ainsi confier une capacité d'organisation et de planification accrue, dans l'élaboration d'un projet de territoire permettant de coordonner et d'améliorer l'action publique.

En décidant en octobre 2016 d'ouvrir une première consultation sur ce sujet auprès de ses partenaires, le Conseil régional s'est ainsi fixé comme objectif d'élaborer, par une large démarche participative, un nouveau projet de territoire pour la Bretagne. Le SRADDET deviendra ainsi le schéma de la Région, en tant que collectivité territoriale, tout autant que le schéma de la région, en tant que territoire et ensemble d'acteurs.

Afin d'accompagner le processus d'élaboration du SRADDET et de participer aux différents temps et espaces de concertation ouverts par le Conseil régional, le CESER a fait le choix de procéder par étapes jusqu'en 2019, sous formes de contributions spécifiques, cohérentes et complémentaires les unes des autres, toutes accessibles et disponibles en ligne.

- Au moment du lancement de la démarche, en novembre 2016, le CESER a apporté une première contribution à la consultation préalable visant à débattre du périmètre du SRADDET, du calendrier prévisionnel d'élaboration et des modalités des associations des acteurs.
- Le CESER a ensuite apporté une deuxième contribution aux trois temps forts organisés par le Conseil régional lors du Carrefour des transitions le 9 mars 2017, du Carrefour des territoires le 15 mai 2017 et du Forum des mobilités le 23 mai 2017. Afin d'alimenter les temps d'échanges collectifs, le CESER a diffusé à l'ensemble des participants de courtes fiches synthétiques, portant à connaissance d'un large public l'ensemble de ses travaux portant sur les enjeux du développement régional.
- La présente contribution, relative aux priorités pour un développement régional durable, vise à contribuer à la définition collective d'une vision partagée des enjeux de développement de la Bretagne, au moment où elle fait face à d'importantes mutations. Le SRADDET invitant à se projeter sur le long terme, le CESER propose des orientations stratégiques et met en évidence les champs de l'action publique qui nécessitent une nouvelle impulsion, dont il donne les lignes de force. Le CESER replace le développement durable au cœur de sa contribution, en affirmant que le SRADDET doit être le schéma d'accompagnement des transitions, dont les moteurs sont à rechercher aussi au-delà de la Bretagne, mais dont les conséquences concernent très directement ses territoires et ses habitants. A travers les trois priorités qu'il retient de mise en capacité de tous les acteurs et tous les territoires de la Bretagne, de sécurisation et d'accompagnement des transitions et d'ancrage de la qualité de vie pour tous au cœur du projet régional, il apporte sa propre définition de l'égalité des territoires.
- Ce travail collectif sur les priorités pour la Bretagne a vocation à venir alimenter et compléter les réflexions conduites par d'autres acteurs, dans d'autres instances, afin de construire une vision partagée de l'avenir de la Bretagne. L'étape qui suivra devra ensuite permettre, à partir d'un diagnostic de l'existant et d'une lecture transversale et rétrospective des différentes politiques publiques menées en région depuis plusieurs années, de repérer leur adéquation ou leur inadéquation avec ces priorités, les convergences, les tensions ou les divergences éventuelles entre leurs objectifs, et, sur cette base, d'identifier les manques ou les priorités et de construire les axes stratégiques du SRADDET. L'objectif est, in fine, d'intégrer les dispositifs, existants ou à inventer, dans une démarche d'aménagement des territoires au service de ce projet de développement régional durable.
- A cette présente contribution du CESER succéderont donc des contributions complémentaires qui, à la lumière du travail collectif conduit par l'ensemble des acteurs, permettront d'entrer davantage dans des propositions thématiques et opérationnelles déclinant ces priorités pour la Bretagne. Le CESER poursuivra donc ses travaux dans ce sens. L'ensemble de ces travaux pourra, à travers l'organisation d'espaces de concertation, enrichir la construction de ce projet de territoire partagé.

L'originalité de cette contribution du CESER repose sur un travail collectif riche d'échanges, parfois de confrontation d'idées et de points de vue différents, mais toujours d'écoute réciproque et de recherche de l'intérêt général pour aboutir à des propositions partagées, aussi bien au sein du groupe de travail spécifiquement constitué à cet effet qu'au sein des quatre commissions du CESER. Que tou.te.s les contributeurs.trices en soient ici largement remerciés, de même que Coline BOUFFETEAU et Fanny TARTARIN, qui ont accompagné la conduite de ce travail par un large investissement de qualité qu'il convient particulièrement de souligner.

A suivre...

Stéphane CREACH,
Rapporteur général en charge des plans,
des schémas et de l'évaluation

Introduction

1. Un projet régional d'avenir...

Depuis 30 ans, la Région Bretagne a la charge d'élaborer un plan de développement régional et de préparer l'avenir en s'appuyant sur une stratégie concertée. Dans sa fonction d'assemblée consultative, le CESER a, depuis son origine, éclairé par ses travaux les choix nécessaires à l'élaboration de cette stratégie.

La loi pour la Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 a désormais confié aux Régions la responsabilité de définir et mettre en œuvre un Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET). Le Conseil régional s'est fixé comme objectif d'élaborer, par une large démarche participative, un nouveau projet de territoire pour la Bretagne, posant une vision renouvelée sur l'avenir de la région et son « modèle » de développement au moment où elle fait face à de profondes mutations.

Les nombreux schémas, politiques et stratégies portés par toutes les collectivités territoriales de la Bretagne constituent autant de briques d'un nouveau projet de territoire. Il ne s'agit pas tant de repartir d'une feuille blanche que de les relire et les relier, et de leur donner une complète cohérence, à la lumière de l'évolution du contexte actuel et surtout de celui des prochaines années.

Le Conseil régional s'est ainsi donné pour ambition d'élaborer, d'animer et de promouvoir la définition d'une vision globale, collective et partagée pour le territoire régional, dans une stratégie de long terme dont le SRADDET sera, avec d'autres schémas structurants (SRDEII, CPRDFOP...), l'un des outils de mise en œuvre.

C'est à la définition stratégique de ce nouveau projet de territoire que le CESER entend contribuer activement, dans le prolongement de ses travaux antérieurs.

En 1998, le CESER avait déjà apporté sa première contribution en amont de l'élaboration du Schéma régional d'aménagement et de développement du territoire (SRADT), en identifiant les principales mutations à l'œuvre et leurs implications pour une région telle que la Bretagne, et en proposant au regard de ces mutations sept priorités pour un nouveau modèle de développement économique et social régional. Les années 1990-2000 ont été, en Bretagne comme ailleurs, marquées par la globalisation croissante des économies et une transformation profonde des processus de production et des modes d'organisation, ponctuée de crises majeures. Elles ont également été marquées par la montée progressive des préoccupations environnementales et la prise de conscience de la nécessité d'un développement durable appuyé sur ses trois piliers économique, social et environnemental.

1.1. ... organisant les transitions indispensables...

L'idée de transition, entendue comme un processus assurant le passage d'un mode de développement à un autre, semble ensuite s'être substituée, dans le langage courant comme dans le registre de l'action publique ou de la littérature scientifique, à la simple référence au développement durable.

Elle a émergé en 2006 avec la création du mouvement pour la transition par Rob Hopkins, qui propose une transition qui mènerait de la dépendance pétrolière (et de la menace du pic pétrolier à venir) à la résilience, notamment par la relocalisation des activités sociales et économiques et la sobriété énergétique. La référence à la notion de transition s'est ensuite généralisée au début des années 2010 et s'est avérée éclairante et utile dans de multiples domaines : on a d'abord parlé de transition énergétique et de transition écologique, avant d'associer plus largement ce terme à l'ensemble des défis ou mutations auxquels la société doit faire face. Sans que son sens ait été communément partagé, ce terme a ainsi été utilisé pour exprimer la volonté de gérer progressivement, si possible sans heurts ou crises, les transformations, adaptations et mutations perçues comme indispensables : transition numérique, transition économique, transition sociale, transitions professionnelles, transition territoriale, transition citoyenne, etc.

Le terme de développement durable, apparu il y a 40 ans dans le rapport Brundtland, a quant à lui été largement utilisé pour développer la prise de conscience des enjeux environnementaux sur le long terme, partagée dans des accords internationaux et les conférences qui les ont suivis. Mais il a aussi été critiqué pour son ambiguïté, laissant place à des conceptions très diverses, voire contradictoires de la croissance et du développement. Les actions engagées au nom du développement durable n'ont permis ni de lutter efficacement contre le changement climatique, ni de freiner suffisamment certaines évolutions mondiales, ni de résorber les inégalités du développement économique et social. Apparue dans l'après-guerre froide et très largement mobilisée dans les années 1990-2000, confrontée à la crise économique et financière de 2008 et à l'échec de plusieurs conférences internationales, la notion de développement durable doit être repensée dans une vision d'ensemble nouvelle et dans un contexte économique et géopolitique aujourd'hui fondamentalement différent.

La prise de conscience de l'importance des enjeux environnementaux et des ressources naturelles, la culture du compromis dans les relations économiques, politiques et sociales, l'accent mis sur l'importance de l'ouverture, de la responsabilité, de l'intelligence collective, du débat démocratique pour « faire société », la sensibilisation aux problèmes globaux et aux interdépendances territoriales sont des acquis, irréversibles selon Jacques Theys, de l'usage répandu de la notion de développement durable, qu'il qualifie aujourd'hui de « dépassée dans sa première forme » mais « indépassable dans son objet »¹.

1.2. ... pour un développement réellement durable de la Bretagne

Le développement durable, dans sa conception actualisée, adaptée aux nouvelles nécessités du présent et du futur, doit donc retrouver sa place centrale dans les deux

¹ Jacques Theys, 2014. *Le développement durable face à sa crise : un concept menacé, sous-exploité ou dépassé ?* Développement durable et territoires, vol. 5, n°1.

Du SRADDET de la Bretagne, dans un projet régional visant l'égalité des territoires et se déclinant dans une démarche d'aménagement au service de ce projet.

Le CESER souhaite, par sa présente contribution, appuyer et conforter cette approche, redonner un sens et une priorité à la notion de développement régional durable, dans sa conception spécifique et multidimensionnelle du rapport Brundtland que rappelle également Jacques Theys. Une conception qui suppose tout à la fois :

- la conception, la co-construction et la mise en œuvre de stratégies globales et à long terme de développement dans leurs dimensions économique, sociale et écologique ;
- la priorité donnée aux générations futures par la prévention des risques, la réduction des vulnérabilités, le maintien durable et le développement des biens communs et des « capitaux » économiques, sociaux et naturels ;
- l'attention portée dans les transitions aux questions de gouvernance multi-échelle, de territoires pertinents, de coopérations et de solidarités entre territoires ;
- la redéfinition des objectifs mêmes du développement par une réelle intégration des différentes dimensions (économique, sociale et écologique) qui ne soit pas une simple juxtaposition ;
- la mobilisation des acteurs et des citoyens pour la définition des enjeux, pour les décisions démocratiques et pour l'action dans le sens du développement durable, à toutes les échelles.

Le développement durable, compris dans le sens du progrès humain, doit, aux yeux du CESER, être réaffirmé comme l'objectif à atteindre pour la Bretagne. Il s'agit d'un objectif stratégique et politique fort, se traduisant par des choix et nécessitant l'allocation de moyens dédiés, qui doit être affirmé et porté collectivement.

Dans ce cadre, les transitions (quelles qu'elles soient) ne sont plus perçues comme un objectif en soi, isolé, mais comme un chemin vers l'objectif plus général de développement régional durable, constituant autant d'éléments d'une stratégie globale.

L'enjeu principal du projet régional pour la Bretagne devient la vision stratégique et cohérente de l'anticipation des transformations à conduire, de l'accompagnement et de la réussite des différentes transitions convergeant vers cet objectif, avec, en son cœur, la qualité de vie pour tou.te.s, dans toutes ses dimensions et dans tous les territoires qui font la Bretagne.

2. Les moteurs des transitions en Bretagne

Les transitions traduisent la multiplicité et la diversité des recompositions et transformations qui affectent la société, qu'elles soient, selon les situations, souhaitées ou subies, continues ou soudaines, prévues ou imprévues, anticipées ou improvisées. Si les transitions en elles-mêmes ne sont pas un phénomène nouveau, c'est leur combinaison, la complexité qui en résulte, le caractère planétaire et

largement transfrontalier de la plupart de ces évolutions ainsi que leur accélération qui sont sans précédent.

S'ils dépassent largement l'échelle de la région, ces moteurs n'en restent pas moins très structurants pour le développement régional par les enjeux spécifiques qu'ils soulèvent dans les territoires, les entreprises, les collectivités, les associations, comme pour chaque habitant.e, au regard des forces et faiblesses de la région et de son histoire.

- **Les tensions géopolitiques internationales**, proches (Brexit et avenir de l'Europe) comme plus éloignées (États-Unis, Proche et Moyen-Orient, Afrique notamment) et les déplacements massifs de populations (fuyant le terrorisme, les guerres, les régimes autoritaires, la misère ou certaines situations difficiles liées au changement climatique) doivent impérativement être considérés comme des moteurs de transition majeurs, y compris pour la Bretagne, qui ne peut pas les ignorer et doit s'y adapter en imaginant et en mettant en œuvre des réponses aux défis qu'ils posent.
- A l'échelle mondiale, **le changement climatique**, la perspective d'une hausse généralisée des températures, l'augmentation des concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère et les perturbations qui en découlent renvoient à des limites et à un impératif temporel inédit. Ils constituent des moteurs de changement majeurs pour l'avenir de la société, à l'échelle planétaire comme à l'échelle locale. La transition énergétique vers une économie bas carbone est une dimension centrale de la transition écologique.
- **L'exploitation des ressources naturelles, les atteintes à la biodiversité et l'altération de la qualité des milieux** (eau, air, énergie, sols, zones humides, espaces naturels, forêts, océans) ont des conséquences importantes non seulement sur le fonctionnement des écosystèmes, mais aussi sur toutes les fonctions essentielles de régulation qu'ils assurent. Dans une région notamment fragilisée par sa dépendance énergétique et par la vulnérabilité de ses ressources en eau, la transition écologique vise précisément à transformer les modes de développement actuels vers des modes de développement soutenables.
- **La transformation numérique** renvoie à une mutation globale de la société, sous l'effet du déploiement des nouvelles technologies (robotique, objets connectés, intelligence artificielle), mais surtout de leurs usages démultipliés. La transformation numérique est tirée par les milliards d'individus désormais équipés et connectés, et par les entreprises dont certaines ont acquis une puissance considérable. L'accélération de la circulation de l'information donne à chacun la possibilité d'accéder à des informations multiples, d'échanger, de consommer autrement. Mais s'ils sont tournés vers l'ouverture et le partage, les usages du numérique réinterrogent aussi la sécurité, les droits et les libertés fondamentales. Les données constituent en outre une nouvelle matière première dans le processus de création de valeur. Leur gestion (big data) doit devenir un chantier prioritaire. Par ailleurs, si les entreprises sont bousculées dans leurs modes d'organisation, la transformation numérique a des conséquences bien au-delà sur l'emploi, la localisation des activités, les régulations juridiques, sociales et fiscales. Elle constitue un défi social et culturel de taille pour éviter le creusement des inégalités dans l'accès aux réseaux comme des fractures dans l'accès aux usages, et leurs effets d'exclusion immédiats. Elle est

aussi un défi environnemental face à la consommation toujours croissante d'électricité pour l'hébergement des données.

- **La mondialisation** n'est pas un phénomène nouveau mais son accélération, sa démultiplication dans tous les secteurs se traduisent par un changement dans le fonctionnement des sociétés contemporaines, lié à leur interdépendance croissante (flux financiers, échanges commerciaux, flux d'informations, flux migratoires). La crise économique de 2008 n'a pas atténué l'importance de ces échanges, ni la financiarisation de l'économie ou la dérégulation. La libéralisation du commerce et la baisse du coût des transports nourrissent une concurrence internationale accrue qui conduit les firmes à réorganiser leurs modes de production et à revoir les choix de localisation de leurs activités. Ce mouvement n'est pas uniforme et peut être affecté par les tensions géopolitiques et les comportements protectionnistes. Dans ce contexte, la Bretagne doit faire face à d'importantes restructurations dans ses activités dominantes, avec des conséquences sur l'emploi, les conditions de travail et les métiers.
- **La tension sur les finances publiques** à tous les niveaux, conséquence de choix politiques, contraint et peut mettre en difficulté un certain nombre d'acteurs dans la conduite de leurs missions ou de leurs projets. Elle conduit l'Etat, les collectivités, mais aussi les acteurs privés (entreprises, associations...) à organiser, lorsque cela est possible, les complémentarités, mutualisations, partenariats et coopérations nécessaires à la poursuite de leur action. Cette contrainte renforce l'exigence d'une allocation optimale des moyens, notamment assurée par l'éco-socio-conditionnalité et le renforcement de l'évaluation des politiques publiques. Elle pose plus largement la question de la capacité de l'ensemble des acteurs publics à conduire et accompagner la mise en œuvre d'un projet de territoire ambitieux.
- **La recomposition des Régions par les lois de réforme territoriale** modifie le positionnement de la Bretagne sur l'échiquier national. Elle oblige, là encore, à imaginer de nouvelles façons d'agir, en valorisant d'un côté la proximité, la plus grande réactivité, l'expérimentation, et en construisant de l'autre les coopérations nécessaires avec d'autres régions au niveau national, en Europe et dans le monde, dans lesquelles la Bretagne peut faire valoir ses atouts et dépasser ses faiblesses.
- **Les dynamiques territoriales propres à la Bretagne** sont quant à elles fortement marquées par l'interdépendance croissante entre les territoires. La métropolisation, dans sa double dimension d'accroissement démographique et de développement d'activités et de services, est à l'œuvre en Bretagne même si ses métropoles n'atteignent pas le niveau des plus grandes villes d'Europe. Ses avantages et ses limites, notamment en termes de polarisation des activités, et la nécessité d'une connexion des différentes dynamiques sont des éléments importants pour concevoir la stratégie de développement d'une région caractérisée par son armature urbaine de villes moyennes, par la diversité de ses territoires et leurs capacités de mobilisation, d'initiative et d'innovation.
- **Le dynamisme démographique** devrait selon les projections se poursuivre voire s'amplifier en Bretagne, avec une trajectoire oscillant entre 300 et 800 000 nouveaux habitants en 2040, du fait notamment d'un bilan migratoire fortement positif. Les évolutions démographiques et sociologiques confirment une attractivité forte de la Bretagne à tous les âges de la vie, mais inégale selon les territoires, un vieillissement

de la population et une diversification des modèles familiaux. Les inégalités s'accroissent également, notamment en matière de santé avec la désertification médicale, ainsi qu'avec l'éloignement des services collectifs. Il persiste par ailleurs un taux de chômage élevé pour certaines catégories de population et dans certains territoires, et un niveau de revenus plus faible qu'au niveau national. Se confirment enfin la précarisation et la marginalisation de certaines populations (personnes en situation de chômage, de précarité et de pauvreté, d'illettrisme, de décrochage, de dépendance, de handicap, victimes de discriminations, réfugiés et migrants...). L'enjeu est dès lors de promouvoir l'accès aux droits et de répondre aux défis que posent les besoins fondamentaux de tou.te.s et leur qualité de vie dans tous les territoires.

- **La mobilité** s'est généralisée à tous les âges de la vie. Les déplacements sont marqués, compte tenu en particulier de l'étalement urbain et de la répartition de l'habitat en Bretagne, par l'accroissement du nombre de personnes qui se déplacent au quotidien sur des distances domicile-travail toujours plus grandes, la diversification des lieux de vie et des motifs de déplacement (travail, consommation, loisirs, vacances), une large dominance du déplacement automobile, avec des conséquences en matière d'émissions polluantes. Si la désynchronisation des rythmes de déplacement se poursuit, on observe aussi des tendances plus récentes à la recherche d'une nouvelle proximité (développement du télétravail, relocalisation). Dans ces conditions, quelles alternatives au modèle du « tout automobile » peuvent constituer les transports collectifs (train, bus), les modes de déplacement doux (vélo, piéton) ou les nouveaux usages (covoiturage, multimodalité) et ce, dans tous les territoires ?
- Alors que **le lien social semble fragilisé** par la défiance croissante à l'égard des institutions, la peur du déclassement et un sentiment d'injustice face aux inégalités (qu'elles soient sociales, territoriales, résidentielles, scolaires, culturelles ou concernent la santé), **les initiatives citoyennes ou associatives**, spontanées, plus ou moins accompagnées par les acteurs publics, se multiplient dans le sens d'une plus grande mobilisation et d'un plus grand engagement dans la vie de la cité et le « vivre ensemble ». Ces initiatives concourent d'ailleurs parfois à des missions relevant de la puissance publique, voire se substituent aux redéploiements ou à certaines carences de l'action publique. Ce paradoxe apparent entre une forte capacité de mobilisation et une tendance à l'individualisation est un élément important à analyser et à intégrer dans la stratégie de développement.
- **L'évolution tendant à responsabiliser toujours davantage les personnes** et à attendre d'elles qu'elles soient les acteurs autonomes de leur propre parcours est un autre phénomène concomitant. Il a pour conséquence un poids pesant sur les individus et pour corollaire un besoin d'assistance et d'accompagnement personnel dans un nombre important de situations.

3. Trois priorités stratégiques pour accompagner, réussir et anticiper les transitions en Bretagne

Depuis une vingtaine d'années, l'intensité des mutations qui se succèdent bouscule, parfois radicalement, les modes de développement qui ont prévalu jusqu'à aujourd'hui. En conséquence de ce mouvement global de transformation, et dans la perspective d'un projet de développement régional durable qui permettrait de prévoir et d'anticiper, de conduire et non de subir, d'accompagner et d'orienter, de sécuriser et de conforter les transitions, de les accélérer lorsque ce serait souhaitable et possible ou de les maîtriser lorsque cela semblerait nécessaire, le CESER a identifié trois priorités stratégiques :

I. Faire des transitions un moteur de créativité. Innovation et créativité sont des ressources essentielles pour le développement, la transformation et l'adaptation aux situations nouvelles. En cela, les transitions nous donnent l'occasion de penser, d'anticiper, de nous préparer à d'autres modes de développement, de concevoir, expérimenter et mettre en pratique d'autres façons d'habiter, de nous déplacer, de communiquer, de nous former, de nous impliquer, de vivre ensemble, de nous ouvrir et nous cultiver, de coopérer, de construire et d'évaluer l'action publique, de penser de nouvelles coopérations entre les acteurs et entre les territoires.

II. Accompagner les transitions et sécuriser les trajectoires. L'attention à la sécurisation des trajectoires (des personnes, des associations, des entreprises et des filières, des territoires) doit accompagner chaque transition. Parce qu'elles constituent le passage d'un mode de développement vers un autre, les transitions, quelles qu'elles soient, ont pour corollaire des incertitudes sur leur bien-fondé, sur leur réussite et leur capacité d'entraînement, et elles peuvent être porteuses par nature de risques d'échec, d'exclusion de celles et ceux qui ne pourraient pas s'adapter, échoueraient à suivre le mouvement et se trouveraient marginalisés.

III. Permettre à chacun d'être acteur des transitions. La mise en capacité d'agir doit être, à toutes les échelles, au cœur des préoccupations. Il s'agit de diminuer les risques de blocage, d'échec, ou d'exclusion en (re)donnant à chacun (individu, association, entreprise) la (même) capacité d'agir, en permettant l'accès aux savoirs et à la connaissance, en donnant à chacun la possibilité de connaître et d'accéder à ses droits, aux services et aux dispositifs d'aide, d'avoir accès aux informations et de pouvoir participer et s'exprimer. Dans un contexte qui reste fortement empreint de défiance ou de scepticisme vis-à-vis des décideurs politiques ou de l'action publique, il est essentiel de s'appuyer sur le potentiel multiforme de mobilisation effective du plus grand nombre d'acteurs sur les territoires et pour cela recréer du lien, redonner confiance, imaginer de nouvelles fonctions de médiation et de débat. Un projet de développement régional doit prévoir les modalités selon lesquelles chacun est encouragé à participer, accompagné, mobilisé, et peut devenir acteur des transitions.

Ces trois priorités sont déclinées en 10 objectifs pour un développement durable de la Bretagne.

I. Faire des transitions un moteur de créativité

1. Ancrer la qualité de vie au cœur du projet de territoire

- Parce qu'elle constitue un objectif en soi, pour les générations actuelles comme pour les générations futures, la qualité de la vie pour tou.te.s, sur tous les territoires, doit résolument être placée au cœur du projet pour la Bretagne, dans sa dimension personnelle comme dans sa dimension collective.
- Les biens communs, c'est-à-dire l'ensemble des ressources naturelles, culturelles et humaines qui concourent au bien-être des populations, sont essentiels à la qualité de vie : qualité de l'air, de l'eau et des sols, richesse de la biodiversité, lien social, services aux personnes, accès aux soins, accès à l'information et aux savoirs, richesse des expressions artistiques et culturelles et du patrimoine, qualité des espaces publics et de l'urbanisme, affirmation de l'égalité, dynamisme de la vie associative et des initiatives citoyennes... Le maintien et la production de biens communs deviennent la finalité majeure d'un projet consistant à préserver et développer un capital partagé par la région et ses habitants.
- L'égalité dans toutes ses dimensions doit être affirmée comme centrale dans cette approche de la qualité de vie. L'égalité entre les femmes et les hommes, malgré des avancées significatives, doit rester un principe d'action fondamental. Plus généralement, l'objectif visé est celui de l'égalité des chances, sans discrimination de genre, d'origine sociale ou géographique. Cette égalité passe par l'égalité d'accès aux droits, aux services, aux équipements, pour tou.te.s, en tout point du territoire.
- Placée au cœur du projet de développement, la qualité de vie nécessite que soient définis collectivement et mis en œuvre des indicateurs permettant de la mesurer et de caractériser sa soutenabilité. Il n'existe pas de mesure objective de la qualité de vie ou du progrès humain indépendamment d'un projet collectif et, pour être mesurée, cette dimension du développement doit être définie collectivement. Les démarches participatives de réflexion sur les indicateurs alternatifs au PIB, nationaux et territoriaux, qui ont foisonné à la suite de la parution du rapport Stiglitz en 2009, puis été reprises en partie dans les politiques du Conseil régional, doivent être poursuivies voire relancées. Les indicateurs ainsi définis pourrait constituer une grille de lecture et d'évaluation ex ante essentielle lors de l'élaboration des politiques publiques régionales.
- L'environnement est un bien commun à protéger et dans certains cas à restaurer dans l'intérêt de tous, générations actuelles et générations futures. Cette démarche concerne les grandes orientations politiques conduites à toutes les échelles mais aussi les comportements de chacun au quotidien. Le bon fonctionnement et la résilience des écosystèmes de la Bretagne, qu'ils soient terrestres, aquatiques, côtiers ou marins, doivent être réaffirmés comme objectifs de la transition écologique. Les fonctions assurées par ces écosystèmes sont essentielles dans les grands cycles de l'eau, de la matière et de l'énergie et assurent une régulation primordiale mais largement méconnue. Un environnement de qualité est indispensable à la qualité de vie en Bretagne, notamment par le lien étroit qui existe et qui doit être réaffirmé entre santé et environnement. Des écosystèmes sains constituent dans le même temps une ressource essentielle pour le développement

dans toutes ses dimensions et peuvent aussi être une source d'inspiration et d'innovation.

- L'espace, dans son organisation et son utilisation, est également un bien commun. Ressource rare et non extensible, il est fortement convoité par l'ensemble des activités humaines. La gestion économe du foncier, la préservation des espaces naturels, côtiers, agricoles sont deux priorités à combiner de façon optimale avec les besoins générés par le développement économique, l'habitat, l'implantation des populations et des activités sur les territoires.
- La culture donne son sens à la qualité de vie. Elle est un outil de développement humain, personnel, social, un secteur économique à part entière, un facteur de dynamisme, d'attractivité et d'ouverture aux autres et au monde. Parfois oubliée ou délaissée, souvent menacée dans des contextes budgétaires contraints, elle doit au contraire être valorisée, dans la diversité et la richesse de ses expressions comme dans la démocratisation de sa pratique et de son accès par le plus grand nombre.

2. Faire des transitions une opportunité de repenser les modes de développement économique

- L'innovation est un facteur décisif tant pour la compétitivité des entreprises que pour l'amélioration permanente de la qualité de vie. La capacité à adapter les conditions de production aux changements, à améliorer la productivité, à se différencier, à inventer des solutions nouvelles, à tester des moyens inédits et à expérimenter constitue un atout déterminant, à encourager. Il est néanmoins nécessaire de rappeler que l'innovation crée toujours des externalités, positives ou négatives, et que le soutien public à l'innovation ou les choix des citoyens doivent intégrer une analyse globale des enjeux et une réflexion partagée sur les conséquences de long terme.
- L'enseignement supérieur et la recherche constituent des leviers essentiels pour le développement régional durable. La diversité et l'excellence de la recherche sont indispensables pour faire progresser la connaissance et explorer les meilleures options possibles pour résoudre les défis auxquels est confrontée la société. Il est nécessaire de nourrir une recherche fondamentale et une recherche appliquée qui soient ouvertes et dynamiques, sur des champs aussi larges que possible, ce qui implique de réinvestir des domaines qui ont pu parfois être délaissés au profit d'autres jugés plus directement utiles.
- Ce que certains ont parfois qualifié de « modèle breton » est depuis un certain temps remis en cause par la multiplication des ruptures économiques, sociales ou environnementales, ce qui renforce la nécessité d'une stratégie globale de transition vers de nouveaux modes de développement de la Bretagne. Ces ruptures peuvent, selon la façon dont elles auront été anticipées, conduire à la fragilisation, au rebond, à la métamorphose ou à l'émergence de nouvelles activités sur le territoire régional. Il s'agit donc d'anticiper résolument les transitions et de les considérer comme des opportunités pour le développement de nouvelles activités telles que les éco-activités, les énergies renouvelables, les réseaux intelligents, la cyberdéfense, l'économie circulaire, l'économie de la fonctionnalité, l'économie du partage, les

services à la personne, les nouvelles mobilités). Les transitions sont aussi l'occasion de transformer les activités existantes (agriculture et agroalimentaire, pêche, industrie, automobile, construction) vers de nouveaux modes de production et de consommation, du fait de nouveaux enjeux, de nouveaux créneaux porteurs, du développement de nouveaux process ou de nouvelles possibilités technologiques, de nouvelles réglementations. L'objectif est, finalement, celui d'une économie diversifiée, bénéficiant à tou.te.s, sur tous les territoires.

- La maritimité de la Bretagne est une chance et une spécificité sur laquelle le projet de développement régional doit s'appuyer. Au-delà de ce qui se passe en mer ou dans les ports, il existe une « face cachée » de l'économie maritime dans de nombreuses filières telles que l'alimentaire, le numérique et les technologies de pointe, les matériaux, la santé et le bien-être. Toutes ces hybridations entre filières font de la mer et des ressources marines et côtières un formidable moteur du développement économique et social régional. La mer est, par nature, une porte ouverte vers le monde. L'exploitation des ressources marines peut répondre de manière durable à des enjeux fondamentaux pour les générations futures, à condition que le fonctionnement des écosystèmes marins et côtiers soit connu et préservé. Les activités maritimes sont porteuses d'innovation, particulièrement aux interfaces entre secteurs, et créatrices d'emplois nouveaux et de compétences de haut niveau (compétences industrielles dans les métiers de la navale, de la défense et des énergies marines, compétences scientifiques et techniques, métiers embarqués...). Valorisée davantage, et sous toutes ses formes, dans une stratégie régionale pour la mer et le littoral ambitieuse, la maritimité doit apporter un coup d'accélérateur au développement régional et bénéficier à l'ensemble des territoires.

3. Renforcer l'ouverture de la Bretagne au monde et conforter son attractivité

- Dans un contexte de développement des échanges mondiaux, d'une mobilité accentuée des personnes, des biens et des services, d'un rapprochement avec le reste du monde permis par le déploiement du numérique, la Bretagne doit renforcer sa présence en Europe et dans le monde et asseoir sa visibilité internationale en mettant en avant son attractivité, son dynamisme, sa culture, ses atouts et sa volonté d'ouverture.
- La prise de conscience des conséquences possibles pour la Bretagne de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne renforce encore la nécessité de développer et diversifier les coopérations internationales, sous toutes leurs formes et dans leur complémentarité : coopérations économiques entre entreprises, échanges culturels, coopérations dans le domaine de la recherche, solidarités internationales pour un développement durable à l'échelle mondiale.
- L'accueil en Bretagne des nouveaux habitants, des entreprises, des investisseurs, des artistes, des chercheurs, des étudiants, des touristes d'autres régions ou d'autres pays est essentiel à sa vitalité et à son dynamisme. Dans le même temps, les soubresauts géopolitiques mondiaux et européens et les enjeux climatiques obligent la Bretagne à prendre ses responsabilités et sa part dans l'accueil solidaire des personnes fuyant la guerre, la misère, les régimes autoritaires, la négation des droits

humains ou, à l'avenir, les conditions climatiques devenues trop difficiles dans certains pays. L'accueil, l'accès aux droits et l'aide à l'insertion de ces personnes qui deviendront autant de contributeurs au développement et au rayonnement de la Bretagne doivent aussi être des priorités. Cette logique d'ouverture doit s'inscrire dans un projet qui intègre également la question de la capacité d'accueil des différents territoires, en termes d'accès aux services et d'infrastructures.

- L'accompagnement des entreprises doit être renforcé car le taux d'ouverture des entreprises bretonnes à l'international reste encore limité et fortement tourné vers les pays européens. L'encouragement à la mobilité des chefs d'entreprise, salariés, chercheurs, jeunes et étudiants à l'étranger, et l'attention portée à l'apprentissage des langues vivantes doivent être accentués.
- L'ancrage européen de la Bretagne a joué au cours des dernières décennies un rôle important et positif pour son développement. La volonté du Royaume-Uni de quitter l'Union européenne met d'autant plus en évidence la nécessité d'une réflexion globale sur les apports et les fondements de la construction européenne, les politiques communautaires et la citoyenneté européenne. Il est essentiel d'organiser des débats publics sur l'importance de ces enjeux et de permettre aux habitants de la Bretagne, en leur apportant l'information nécessaire, d'y participer et d'exprimer leurs attentes vis-à-vis du projet européen.

4. Innover dans l'approche spatiale et temporelle des mobilités

- Alors que des mutations majeures liées à l'essor du numérique et des nouvelles technologies sont attendues dans le secteur des mobilités (au regard par exemple de l'économie du partage ou des expérimentations avancées sur les voitures et camions autonomes), une nouvelle approche des mobilités des personnes comme des marchandises doit être adoptée. Elle doit combiner l'approche classique par les infrastructures (terrestres, maritimes, fluviales, aériennes) avec la prise en considération de l'évolution des usages et des services, celle du déploiement des outils numériques, et les questions de la multimodalité et de la temporalité.
- Du fait de la situation périphérique de la Bretagne, la question des infrastructures de transport a longtemps été un sujet structurant des politiques publiques. Les ports, aéroports, axes routiers et lignes ferroviaires ont ainsi été pensés comme le moyen de désenclaver la Bretagne, de l'ouvrir sur sa façade maritime et de la rapprocher de Paris et de l'Europe. Si cette ouverture, qui a beaucoup progressé, reste une nécessité, il y a un fort enjeu maintenant dans la mise en cohérence, dans une logique de synergie et de sobriété, des infrastructures et de la multimodalité au regard des objectifs du développement durable (activités économiques, accessibilité, empreinte carbone).
- Penser les mobilités en Bretagne, à l'heure de l'arrivée de la LGV à Rennes, nécessite d'accorder son attention à la connexion de l'ensemble de la Bretagne avec Paris et les autres grandes villes françaises ou européennes mais tout autant aux mobilités du quotidien, internes à la Bretagne, pour lesquelles de fortes préoccupations sont exprimées.

- L'aménagement des territoires est fortement lié à l'évolution des mobilités. Il s'appuie beaucoup sur la connexion entre les lieux de vie, de travail, de consommation, de loisirs, elle-même fortement dépendante de l'évolution des modes de vie et des enjeux liés par exemple à l'économie du partage. La mobilité croissante et généralisée a pour corollaire le risque de discrimination lié au coût du transport et les inégalités entre ceux pour qui la mobilité est choisie, assumée, subie ou impossible, avec le risque d'une accentuation de l'isolement et de l'exclusion de certaines populations. Ces inégalités peuvent concerner les populations rurales, péri-urbaines comme urbaines.
- L'aménagement des territoires doit être pensé tant dans sa dimension spatiale que dans sa dimension temporelle. La politique foncière et la politique des mobilités doivent par exemple être pensées conjointement dans un réseau de centralités réinventées et connectées entre elles. C'est également vrai pour les espaces publics, quels qu'ils soient : la multifonctionnalité d'un lieu peut être développée afin de diversifier et d'intensifier ses usages, de favoriser la densification urbaine tout en développant la qualité de vie.
- Le rapport à la distance et au temps n'évolue pas seulement dans le sens d'une accélération à tout prix. L'évolution des modes de vie et de travail montre aussi une aspiration plus grande à la personnalisation et à l'ouverture des choix, à la fluidité, au confort, mais aussi à la proximité, avec des tendances observées en matière de développement de circuits courts, de relocalisation de certaines activités, de télétravail à domicile ou dans des tiers lieux. Il est par conséquent nécessaire de prolonger l'ambition d'une Bretagne à grande vitesse par le projet d'une Bretagne de toutes les vitesses, en reliant davantage dans le projet régional l'aménagement des territoires et les mobilités, quelles qu'elles soient.

II. Accompagner les transitions et sécuriser les trajectoires

5. Sécuriser les parcours de vie des personnes

- Les transitions constituent un cheminement nouveau pour les organisations comme pour les personnes, et de ce fait présentent par nature des risques d'exclusion de celles et ceux qui ne pourraient pas s'adapter à ce changement ou suivre le mouvement et se trouveraient marginalisé.e.s. La réduction des vulnérabilités et l'inclusion sociale des personnes fragilisées sont des priorités, particulièrement sur les territoires qui cumulent le plus les risques de fractures (numérique, énergétique, emploi, mobilité). L'enjeu est ici d'agir pour la sécurisation des parcours des personnes dans leurs territoires de vie : habitat, foncier, santé, accès aux services, aux transports, à l'énergie, au numérique, à la formation, à la culture, à l'emploi, etc., dans une approche combinée du parcours de vie des personnes et de leur environnement territorial (entreprises, associations, services publics, etc.)
- La sécurisation des parcours professionnels est à cet égard une nécessité face au chômage, à l'évolution et à la transformation des métiers et des conditions de travail. Face aux transformations rapides et parfois profondes de l'économie et des activités des entreprises, le service public régional de l'orientation, le service public de la formation et le service public de l'emploi doivent permettre d'accompagner les personnes et les entreprises dans tous les territoires, en mettant les premières en capacité de maîtriser leurs parcours professionnels et les secondes en capacité de trouver les compétences dont elles ont besoin pour leur développement. Le dialogue social doit permettre ainsi de mieux conjuguer flexibilité et sécurisation des parcours professionnels, au bénéfice du développement des entreprises mais aussi de la continuité des parcours professionnels et de la qualité des emplois et de vie des personnes.
- La lutte contre les « exclusions cumulées » dans le domaine de la formation doit être une priorité : situation de fragilité économique et sociale, d'échec scolaire, choix restreint d'orientations possibles, fracture numérique, difficultés de mobilité pour accéder aux formations. Les personnes sans qualification, les jeunes décrocheurs, les jeunes et les adultes en situation d'illettrisme doivent faire l'objet d'une prise en charge spécifique.
- Les dynamiques démographiques de la Bretagne prévoient un vieillissement accru. En 2040, plus d'un tiers de la population devrait avoir plus de 60 ans, avec une accentuation sur le littoral. Il est essentiel, au regard des nouveaux modes de vie, de repenser la politique des âges et d'élargir le regard porté sur le vieillissement, traditionnellement centré sur les questions de santé, aux questions de qualité de vie, de mobilité, d'accès aux services et à la culture et plus généralement du « bien vieillir ».
- La sécurisation des parcours de santé et la garantie de l'accès aux soins médicaux pour tous, à tout âge, en tout point du territoire, doit être renforcée par une plus grande coordination du rôle et des interventions des différents acteurs : couverture du territoire par les professionnels, actions de prévention, accès aux soins généralistes, spécialisés et soins d'urgence, déploiement des outils numériques de santé, accompagnement et suivi des personnes.

- La sécurisation des trajectoires résidentielles doit également être considérée comme un élément majeur de l'aménagement des territoires face à la montée de la précarité ou à l'augmentation des distances domicile-travail. Loin de régresser, la difficulté à se loger et l'insécurité résidentielle ont progressé au cours des dernières années jusqu'à toucher de nombreuses couches de la population, y compris active. Les causes de l'insécurité résidentielle des actifs sont à la fois structurelles, chroniques, accidentelles et individuelles. La sécurisation résidentielle n'est pas seulement un problème de logement mais, plus largement, une question globale de politique de l'habitat qui combine les enjeux de l'emploi et des revenus, des mobilités, de l'accès aux commerces, aux services et aux équipements.

6. S'engager résolument pour la réussite de la transition écologique

- La transition écologique est désormais reconnue par tous comme l'un des déterminants majeurs du développement durable. Elle concerne chacun.e dans ses façons de travailler, de produire, de consommer, de résider, de construire, d'aménager, de se déplacer, et plus généralement dans son cadre de vie. De ce fait, elle constitue un impératif d'action face auquel les initiatives déjà engagées ne constituent qu'une partie du chemin à parcourir.
- Contribuer à l'engagement et à la réussite de la transition écologique est un impératif collectif et individuel compte tenu de l'objectif de contenir l'augmentation des températures et de préserver les ressources naturelles. La poursuite d'une politique ambitieuse autour d'une COP régionale, dans la continuité de la COP21, doit être réaffirmée au cœur du projet de territoire pour la Bretagne. La question des engagements devient alors centrale.
- Ces engagements seront ceux des citoyens et usagers, mais aussi des entreprises et des acteurs publics, dans leur action quotidienne comme dans leurs stratégies de développement à long terme. La prise de conscience et la mise en évidence des tensions ou des forces contraires qui peuvent se faire jour dans ce vaste mouvement de transition posent très clairement la question de la capacité à proposer des alternatives et à faire des choix. Le développement des outils de participation et de solidarité auprès des personnes les plus vulnérables, l'éco-socio-conditionnalité des aides, la mobilisation pérenne de moyens financiers supplémentaires, le développement de nouveaux outils de financement et l'évaluation régulière des actions engagées et de leurs résultats peuvent être des outils mobilisés au service d'un projet partagé, au-delà des clivages traditionnels qu'il faut réussir à dépasser.

7. Sécuriser les trajectoires économiques des entreprises et des filières

- Face aux réorganisations des modes de production ou à la transformation numérique, la notion d'emploi durable peut constituer une approche innovante de nouveaux modes de développement et enrichir la notion de responsabilité sociale et environnementale des entreprises. Elle doit être approfondie à partir de la grille

proposée par le CESER dans une étude de 2015 croisant les points de vue des salarié.e.s (un emploi de qualité, sur le long terme, s'inscrivant dans un parcours sécurisé), des entreprises (anticipation, adaptation aux mutations, capacité d'investissement et de création d'emplois, changement des modes de production) et des territoires (ancrage des emplois, environnement institutionnel ou collectif favorable, soutenabilité de l'activité sur le plan économique et social, externalités ou aménités sur le plan environnemental).

- Certains effets de la crise économique et financière de 2008 se font encore sentir et les causes structurelles qui l'ont provoquée n'ont pas toutes disparu. Avec les enjeux de la transformation numérique, cela renforce la prise de conscience du fait qu'au sein d'une économie de plus en plus intégrée, il est essentiel de s'organiser et de travailler en intelligence. Si la structuration de filières reste un moyen d'assurer la compétitivité des entreprises et la stabilité de leur activité, elle ne doit pas occulter l'importance croissante des processus coopératifs et des fertilisations croisées entre filières. La politique d'appui aux réseaux, clusters, pôles de compétitivité, y compris dans sa dimension interrégionale et internationale, doit être poursuivie dans ce sens. Elle est une réponse, face au risque d'isolement des entreprises et des territoires, permettant de conforter les activités au sein d'un tissu productif, mais aussi un moyen de se transformer, de s'adapter et de définir des politiques structurantes.
- Il est nécessaire de conjuguer les deux moteurs complémentaires de l'économie de la Bretagne que sont l'économie productive et l'économie présentielle, en mobilisant le tissu productif au service du développement durable. Le défi est de répondre aux enjeux nés des évolutions sociétales et aux nouvelles demandes des consommateurs par la mobilisation des ressources locales et l'offre diversifiée de biens et de services dans les territoires, par la valorisation de la proximité, par l'essor d'activités au service de la qualité de vie des personnes et favorisant le maintien de la cohésion sociale et territoriale.
- Compétitivité et cohésion des territoires peuvent se conjuguer dans une approche innovante du développement régional, dépassant le clivage ou le choix qu'il y aurait à faire selon certains entre l'excellence ou la compétitivité d'un côté et la solidarité d'un autre. En réalité, la politique de compétitivité ou d'excellence a vocation à structurer le développement régional et doit pour cela associer le plus grand nombre d'acteurs par un fonctionnement en réseau, en veillant à n'exclure aucun territoire. La politique de cohésion et l'affirmation des solidarités demeurent donc indispensables pour mettre tous les territoires en capacité d'agir et de s'inscrire dans une véritable dynamique régionale.

III. Permettre à chacun d'être acteur des transitions

8. Mettre à la portée de chacun les clés de sa réussite : former, accompagner vers et dans l'emploi

- Mettre les personnes en capacité d'agir, c'est avant tout permettre à chacun d'accéder aux savoirs, à la connaissance, aux savoir-faire en assurant la formation pour tou.te.s tout au long de la vie, en affirmant l'égalité des chances, en luttant contre l'illettrisme et la fracture numérique. C'est aussi offrir des occasions de deuxième chance, de réorientation, de reprise de formation en cas d'échec ou d'interruption dans les parcours.
- S'appuyant sur la force de très bons résultats scolaires, cela passe par le développement en Bretagne et en coopération avec les régions voisines d'un appareil de formation et de recherche d'excellence, contribuant au développement des personnes, de leur créativité, ainsi qu'au développement des entreprises et de l'économie régionale.
- L'accompagnement personnalisé dans les parcours de formation nécessite que les informations sur l'orientation, les métiers classiques ou émergents, les formations et les parcours soient lisibles et accessibles à tous, dans tous les territoires, que les personnes soient en formation, dans l'emploi ou en recherche d'emploi.
- Parce que les transformations techniques, économiques, sociales et culturelles apparaissent toujours plus rapides, l'accès à l'information et les capacités de réaction, d'adaptation face aux changements, d'anticipation et d'innovation sont à développer. Elles dépendent très directement des connaissances et des savoir-faire acquis en formation initiale comme tout au long de la vie, du niveau de compétences et de qualification de chacun et de la valorisation des aptitudes acquises. Chacune de ces étapes doit donc être conçue et accompagnée avec attention.
- La transformation numérique, notamment, oblige à intégrer dans l'enseignement et dans les parcours de formation à la fois l'usage des outils numériques pour l'éducation (outils utilisés à l'école mais aussi enseignement à distance et cours en ligne) et l'éducation à l'usage de ces outils. Il s'agit de développer pour l'ensemble des citoyens une culture commune sur leurs avantages et leurs développements possibles, tout en s'attachant à porter toute l'attention nécessaire aux problèmes qu'ils peuvent susciter, à leurs dangers potentiels, pour les jeunes notamment, en termes de circulation des données personnelles.
- Sans un investissement massif dans l'éducation et dans la formation, qui conditionne la généralisation, l'appropriation et la mise en pratique des changements, il ne sera pas non plus possible de réussir la transition écologique. La transition nécessite une adaptation continue des contenus et des modalités de formation, car elle constitue une nouvelle façon de penser la capacité à intégrer des enjeux variés, parfois opposés. Cela suppose une approche globale qu'il faut concevoir et développer pour être davantage en capacité de réagir, de s'adapter aux changements mais aussi pour devenir acteurs de ces changements. La transition appelle de l'innovation pédagogique dans les formations, en même temps que des innovations dans les organisations du travail. D'une manière générale, il faut avancer sur des approches

plus systémiques qui permettent à chacun de comprendre les interdépendances, les interactions sur lesquelles il faut agir. Il faut décloisonner, créer des liens et développer le « travailler ensemble », les approches interprofessionnelles, pluridisciplinaires et intersectorielles.

- L'enseignement et la pratique des langues vivantes doivent être valorisés, renforcés et accessibles au plus grand nombre aux différentes étapes des parcours de formation car ils sont non seulement un passeport vers les mobilités scolaires, étudiantes puis professionnelles en Europe et à l'international, de plus en plus indispensable dans un monde où l'ouverture est nécessaire et doit être développée, mais aussi un atout essentiel pour l'accueil et l'attractivité de la Bretagne.

9. Encourager chacun à exercer sa citoyenneté

- La mise en capacité d'agir repose beaucoup sur l'éducation, qui inclut l'éducation scolaire, l'éducation populaire, et toutes les formes d'apprentissage et d'exercice de la citoyenneté qui peuvent jaloner le parcours d'une personne. L'objectif est de former des citoyens désireux et capables de prendre en main leur destin dans un engagement citoyen, des personnes autonomes et responsables, soucieuses de s'impliquer, libres et capables de s'exprimer, d'agir individuellement et collectivement pour leur bien-être et dans le sens de l'intérêt général.
- Le rythme des découvertes scientifiques et de leurs applications technologiques s'est accéléré, soulevant de nombreuses questions d'ordre éthique, environnemental ou sanitaire. Développer et assurer une meilleure diffusion de la culture scientifique et technique doit permettre une participation plus large des citoyens aux débats publics et processus de décisions sur les questions liées aux évolutions scientifiques comme aux enjeux de la transition écologique ou de la transformation numérique. Il s'agit de faciliter l'appropriation sociale et la compréhension des phénomènes et des enjeux, afin de permettre à chacun d'exercer de manière constructive son esprit critique et son pouvoir d'agir.
- Dans un contexte où la relation à l'utilisateur va se renforcer, il est nécessaire de ne pas réduire le citoyen à l'utilisateur et de dépasser la seule démocratie des usages. Cette dernière, vue comme une avancée, comporte aussi le risque de ne pas élargir suffisamment le cercle des personnes intéressées à une décision. Il est indispensable d'approfondir la notion de démocratie citoyenne afin de développer les dispositifs de co-construction de l'intérêt général les plus appropriés.
- Dans ce cadre, il est essentiel de reconnaître le rôle parfois très diversifié joué par les associations à côté de la puissance publique, de soutenir les associations agissant dans le sens de l'intérêt général, d'encourager les initiatives citoyennes, de favoriser la participation démocratique au sein des collèges, lycées, universités, entreprises, institutions, territoires et plus généralement celle des citoyens, d'organiser des espaces de débat public et de concevoir des modalités efficaces de débat autour des grands projets de société.
- Le rôle des corps intermédiaires, dans ce trait d'union qu'ils constituent entre les citoyens et les acteurs publics, mérite d'être reconnu comme un complément

structuré essentiel à la consultation directe des citoyens. Les instances de représentation de la société civile organisée, en particulier le CESER, ou d'autres institutions comme les conseils de développement ont développé une culture et des pratiques de dialogue et de concertation et apportent ainsi une contribution originale à l'élaboration de l'action publique fondée sur leur capacité à construire collectivement des propositions partagées dans le sens de l'intérêt général.

- Cette ouverture plus grande vers les citoyens nous oblige à repenser l'action publique, à innover pour la rendre davantage participative, plus lisible, plus compréhensible. Elle nous conduit à accepter et à encourager les expérimentations, à développer, systématiser et diffuser l'évaluation des actions engagées dans la mise en œuvre des politiques publiques.

10. Mettre tous les territoires de Bretagne en capacité d'agir, et d'agir ensemble

- La Bretagne est riche de la diversité de ses territoires urbains, péri-urbains, ruraux, côtiers et insulaires et son développement durable sera celui de tous ses territoires, aujourd'hui dans des situations contrastées. Dans un contexte de réforme territoriale et de mise en mouvement des collectivités, les dynamiques territoriales de la Bretagne confirment une interdépendance croissante des territoires liée à l'évolution des modes de vie, un processus de métropolisation complémentaire d'un essor urbain multipolaire. Si ce dernier est marqué par une fragilisation du maillage des centralités historiques, il reste déterminant pour le développement équilibré du territoire régional. Cette interdépendance invite résolument à dépasser les approches classiques qui opposent métropoles et territoires ruraux, centres-villes et périphéries, pour repenser l'urbanité et la ruralité de demain. De nouvelles relations entre territoires sont à imaginer en termes de complémentarité, de synergies, de confiance, d'intelligence, de solidarité et de réciprocité, à l'image du premier contrat de réciprocité entre la métropole de Brest et le pays du Centre Ouest Bretagne. La coopération territoriale, à la fois horizontale entre territoires de même niveau, et verticale entre territoires de différents niveaux, mérite d'être poursuivie et renforcée.
- Dépasser les concurrences nous invite à penser de nouvelles stratégies de coopérations entre les territoires et entre les collectivités. En 20 ans, les outils et les dynamiques de coopération se sont multipliés en Bretagne dans le sens d'une plus grande cohérence de l'action publique, témoignant d'une vraie capacité de mobilisation : politique territoriale, conférences régionales, contractualisation entre collectivités, CTAP, laboratoire d'innovation publique... Ces approches, dont il serait par ailleurs intéressant d'évaluer les retombées, doivent se poursuivre dans le sens du dialogue pour donner au développement régional un nouvel élan. Le lien étroit entre l'État et la Région est à cet égard un atout pour la mise en synergie des politiques publiques en Bretagne.
- A ces coopérations infrarégionales, multipartenariales et multiformes doit s'ajouter une volonté forte de développer toujours plus les coopérations interrégionales, avec les régions voisines autour de l'ensemble des enjeux qui le nécessitent (flux de population, emploi, formation, habitat, grandes infrastructures, continuités écologiques, enjeux maritimes et littoraux, gestion des ressources...) mais aussi avec

des régions plus éloignées, en Europe ou dans le monde, dans lesquelles la Bretagne peut valoriser ses atouts, ses connaissances, ses savoir-faire.

- Faire confiance à l'intelligence des territoires pour en faire des territoires de projets nécessite de contribuer, par les politiques régionales, à les mettre en capacité de mener à bien ces projets par un souci constant apporté à leur accessibilité, à leur desserte par les différents modes de transport, à leur accès au très haut débit y compris par des installations temporaires permettant d'éviter le décrochage numérique des territoires les plus vulnérables dans le temps nécessaire au déploiement des infrastructures.
- En répondant aux besoins fondamentaux de la population, les services collectifs, dont les services publics, facteurs d'attractivité, de développement et de redistribution, ont un rôle structurant pour les territoires, que les nouveaux indicateurs de mesure de qualité de vie mettront en évidence. Les évolutions de la société (exigences accrues en termes de qualité, de confort, de sécurité, de santé ou de prix, arrivée de nouveaux résidents, accroissement et vieillissement de la population, diversification des temps sociaux, précarité, chômage, faibles niveaux de revenus de certaines populations, tension sur les finances publiques) placent les services collectifs, face à un défi de réponse à des besoins croissants, d'adaptation et d'organisation pour lesquels des solutions innovantes devront être recherchées.

Conclusion

**Pour un SRADDET
pro(moteur) des transitions
en Bretagne**

Si depuis 30 ans, comme nous le rappelions en introduction, l'institution régionale a la charge d'élaborer un plan de développement régional, elle est elle-même en transformation du fait de l'élargissement et de la diversification de ses compétences, avec des missions de planification stratégique, des missions plus opérationnelles, une relation de plus en plus étroite aux usagers, et une incertitude persistante sur les moyens accompagnant ces transferts de compétences. La diversité des outils de mise en œuvre de l'action publique s'en est trouvée accrue, avec un fort développement des partenariats et de la contractualisation entre collectivités territoriales ainsi qu'avec l'Etat.

Cette évolution de l'institution, concomitante aux transformations de la société, invite par conséquent à réfléchir et à construire collectivement ce nouveau projet pour la Bretagne.

Il sera formalisé dans le SRADDET, un schéma directeur et intégrateur, piloté par la Région, permettant à l'ensemble des collectivités ainsi qu'à l'Etat d'intégrer leurs actions dans une vision globale et partagée du développement régional. « *La région [...] élabore un schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires. Ce schéma fixe les objectifs de moyen et long termes sur le territoire de la région en matière d'équilibre et d'égalité des territoires* ». En mettant l'accent sur l'équilibre et l'égalité des territoires, notions centrales mais sujettes à multiples interprétations, le législateur a finalement laissé une marge de manœuvre très importante aux Régions pour construire leur projet de territoire.

Le CESER a tracé ici les trois priorités d'un projet de développement régional durable : faire des transitions un moteur de créativité, accompagner les transitions et sécuriser les trajectoires, permettre à chacun.e (individu, association, entreprise, territoire) d'être acteur des transitions. Le défi qui nous est lancé, à l'occasion de l'élaboration du SRADDET, est celui de dessiner et d'accompagner des transitions de qualité. Cela suppose de comprendre et d'analyser, grâce à des outils d'observation adaptés, les évolutions de la société, les trajectoires économiques, les dynamiques territoriales, les évolutions des modes de vie et plus généralement, de manière fine et dans une approche prospective, de conduire des transitions porteuses de réussite, garantissant l'équilibre des territoires et l'égalité des chances de chacun.e..

Cette mise en capacité d'agir dans le sens d'une stratégie régionale partagée suppose que soit affirmée une ambition politique forte de la Région dans son rôle de stratège et de fédérateur, qu'une action coordonnée des acteurs publics soit engagée, et que les moyens nécessaires soient alloués dans le sens de cette ambition politique.

Nous devons collectivement faire en sorte que soient conduits en Bretagne de vrais débats démocratiques sur le futur souhaité pour la Bretagne par ses habitant.e.s, les modes de transition vers ce futur souhaité et les moyens d'y parvenir.

Le groupe de travail du CESER

Deuxième assemblée de la Région Bretagne, le Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) a une fonction d'avis sur le budget du Conseil régional et sur les grandes politiques de la Région. Par son droit d'autosaisine il élabore, sous forme de rapports, des réflexions et propositions sur des sujets d'intérêt régional. Il est composé d'acteurs du tissu économique, social et environnemental de la Bretagne, représentant tous les courants de la société civile. Ce travail, ainsi que les autres contributions du CESER à l'élaboration du SRADDET, ont été conduits par un groupe de travail spécifiquement constitué à cet effet.

Rapporteur général en charge des plans, des schémas et de l'évaluation :
Stéphane CREACH

1. Membres du groupe de travail

- Pierre BARBIER
- Chantal BEVILLON
- Alain CHARRAUD
- Jean-Edmond COATRIEUX
- Annie COTTIER
- Henri DAUCE
- Marie-Pascale DELEUME
- Jean-Yves LABBÉ
- Hervé LATIMIER
- Carole LE BECHEC
- Louis NOEL
- Viviane SERRANO
- Marie-Pierre SINOU
- Jean-Bernard SOLLIEC
- Jacques UGUEN

2. Assistance technique

- Coline BOUFFETEAU, cheffe du pôle Prospective
- Fanny TARTARIN, directrice du CESER
- Fernande LE GALL, assistante du pôle Prospective

Ce rapport a été présenté par le rapporteur général devant l'assemblée réunie en session plénière le 2 octobre 2017. Les interventions des membres du CESER en séance relatives à ce rapport sont consignées dans le document « Avis » publié le même jour et disponible sur le site du CESER www.ceser-bretagne.fr

Table des matières

Introduction	7
1. Un projet régional d'avenir...	9
1.1. ... organisant les transitions indispensables...	9
1.2. ... pour un développement réellement durable de la Bretagne	10
2. Les moteurs des transitions en Bretagne	11
3. Trois priorités stratégiques pour accompagner, réussir et anticiper les transitions en Bretagne	15
I. Faire des transitions un moteur de créativité	17
1. Ancrer la qualité de vie au cœur du projet de territoire	19
2. Faire des transitions une opportunité de repenser les modes de développement économique	20
3. Renforcer l'ouverture de la Bretagne au monde et conforter son attractivité	21
4. Innover dans l'approche spatiale et temporelle des mobilités	22
II. Accompagner les transitions et sécuriser les trajectoires	25
5. Sécuriser les parcours de vie des personnes	27
6. S'engager résolument pour la réussite de la transition écologique	28
7. Sécuriser les trajectoires économiques des entreprises et des filières	28
III. Permettre à chacun d'être acteur des transitions	31
8. Mettre à la portée de chacun les clés de sa réussite : former, accompagner vers et dans l'emploi	33
9. Encourager chacun à exercer sa citoyenneté	34
10. Mettre tous les territoires de Bretagne en capacité d'agir, et d'agir ensemble	35
Pour un SRADDET pro(moteur) des transitions en Bretagne	37

**Copyright © Région Bretagne –
Conseil économique, social et environnemental de Bretagne**
7 rue du Général Guillaudot – CS 26918 – 35069 Rennes Cedex

Les rapports du CESER peuvent faire l'objet d'une présentation orale publique par les rapporteurs. Les demandes doivent être adressées au Président du Conseil économique, social et environnemental de Bretagne.

Pour mieux connaître le fonctionnement et les activités du CESER,
visitez le site www.ceser-bretagne.fr

Octobre 2017

Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne

Vers un projet partagé de développement durable de la Bretagne

Nombre de votants : 106

Ont voté pour l'avis du CESER : 99

FRIBOLLE Valérie (CCIR), LE PAPE René (CCIR), LECOMTE Dominique (CCIR), LUCAS Evelyne (CCIR), THAUNIER Emmanuel (CCIR), KERBORIOU Edwige (CRAB), JAOUEN Jacques (CRAB), KERLIR Laurent (CRAB), GUEGUEN Michel (CRMA), LE COUVIOUR Olivier (CRMA), NOEL Louis (CRMA), TOURILLON Emmanuelle (CRMA), CARE Patrick (UE-MEDEF), COCHARD Béatrice (UE-MEDEF), LE GAL Christine (UE-MEDEF), SOLLIEC Jean-Bernard (UE-MEDEF), DAUCE Henri (Confédération paysanne de l'Ouest), LEC'HVIEN Pierre (Coordination rurale), LE PENHUIZIC Patrice (Par accord FRCIVAM-IBB), LABBE Jean-Yves (Bretagne pôle naval), JENOT Hervé (Par accord Comités régionaux de la conchyliculture de Bretagne nord et Bretagne sud), QUILLEROU Sylvère (CNPL), DUPONT Jean-Philippe (Par accord SNCF-RTF-EDF-ERDF-RTE-GDF-SUEZ-La Poste), GUILBAUD Sylvie (Par accord UDES-UNIFED), AMAUGER Isabelle (URSCOP), WESLY Martial (Comité régional de la fédération bancaire française), BOUJARD Françoise (CFDT), CARADEC Michel (CFDT), HELLUY Norbert (CFDT), HINAULT Marie-Madeleine (CFDT), JAGAILLE Patrick (CFDT), JOUNEAUX Chantal (CFDT), LAUTREDOU Véronique (CFDT), LE FAUCHEUR Véronique (CFDT), LEMETAYER Thierry (CFDT), LONEUX Catherine (CFDT), POUPARD Gilles (CFDT), RIOU David (CFDT), SINOU Marie-Pierre (CFDT), SIRY Joël (CFDT), UGUEN Jacques (CFDT), CAPY Olivier (CGT), COATRIEUX Jean-Edmond (CGT), CORNIL Claudine (CGT), CREACH Stéphane (CGT), LE LOARER Françoise (CGT), LENEVEU Thierry (CGT), PELTIER Jean-Luc (CGT), SAOUTI Nadine (CGT), URVOAS Gaëlle (CGT), JOSSELIN Joël (FO), KERHAIGNON Annie (FO), LE COURTOIS Eric (FO), LERESTIF Fabrice (FO), SIMON Pierrick (FO), COTTIER Annie (CFTC), EUZENES Pierre (CFTC), LE QUEAU Serge (SOLIDAIRES), SERRANO Viviane (SOLIDAIRES), TANVET Catherine (CFE-CGC), LE DOEUFF Bertrand (UNSA), CLERY Jean-Marc (FSU), LE BORGNE Lionel (URAF), GUILLERME Annie (URCIDFF), LAPORTE Nadia (FCPE), ROBERT Guylaine (APEL), CARPENTIER Marie-Christine (URIOPSS), LIPS Marie-Martine (CRESS), ALLOUARD Joseph-Bernard (Mouvement Agir Tous pour la Dignité), BARBIER Pierre (Coordination des associations de solidarité internationale), PALIN Jacqueline (CROS), KERHOAS Jean (Nautisme en Bretagne), CLEMENT Gérard (Par accord CLCV-UFC-Que choisir), MORVANT Michel (Union régionale des PACT-ARIM et Habitat et développement en Bretagne), LATIMIER Hervé (Kevre Breizh), RABINE Patrice (Théâtre de Folle Pensée), LE FUR Alain (UNAT), LE BECHEC Carole (Réseau Cohérence), GOMBERT Jean-Emile (Universités de Bretagne), OLIVARD Pascal (Universités de Bretagne), LEFEBVRE Anne-Claude (Par accord CRITT-Centres techniques de Bretagne), LE TRAON Jean (IRT B-COM), DOSDAT Antoine (IFREMER), HERPIN Patrick (INRA), DE ROECK Yann-Hervé (France énergies marines), LAOT Bertrand (Union régionale de la Mutualité française), GAILLARD Bernard (CRSA), HERITAGE Zoé (IREPS), HERVE Yannick (CRAJEP), DELEUME Marie-Pascale (Eau et rivières de Bretagne), PIRIOU Jean-Yves (Eau et rivières de Bretagne), MAGNANON Sylvie (Bretagne vivante), THOMAS Alain (Bretagne vivante), CLECH Michel (REEB), BEVILLON Chantal (Personnalité qualifiée), BONNARD-LE FLOC'H Frédérique (Personnalité qualifiée), COUILLEAU Christian (Personnalité qualifiée), LE MENN Anne (Personnalité qualifiée)

Ont voté contre l'avis du CESER: 0

Se sont abstenus : 7

TRAON Lucien (CPME), LUCAS Didier (Par accord FRSEA-CRJA), PELLERIN Franck (Par accord FRSEA-CRJA), MERRET Thierry (Par accord CERAFEL-UGPVB-CIL), HUSSENOT Gérald (CRPMEM), LE NEZET Olivier (CRPMEM), LE ROUX Philippe (UNAPL)

Adopté à l'unanimité



Intervention de M. Jean-Marc CLERY FSU Bretagne

Bien qu'il s'inscrive dans la continuité des contributions antérieures du CESER, ce nouveau rapport sur le futur SRADDET marque une étape importante, et la FSU mesure l'ampleur du travail accompli pour parvenir à la convergence d'approches dont ce document est le témoin. Elle salue la force de conviction de son rapporteur général, notre camarade Stéphane Créac'h, qui œuvre sans relâche depuis des mois afin que les dimensions sociales et environnementales soient au cœur des contributions du CESER au futur SRADDET et que celles-ci entraînent l'engagement de tous les acteurs.

La FSU apprécie en particulier la place accordée dans la Priorité 1 à la notion de « qualité de vie » et à l'impératif d'égal accès aux « biens communs » qui en est la condition. Ce n'est certes pas encore le Buen Vivir ou le Suma Qamaña - « cadeau conceptuel de l'Amérique andine offert au monde » selon les mots de Paul Ariès - mais la large extension qui est donnée ici à la notion de qualité de vie est à saluer. Elle affirme clairement que le champ des richesses excède largement celui de la « valeur » au sens économique du terme, et que l'un ne saurait se confondre avec l'autre en dépit de l'insatiable tendance du marché à « faire marché » de tout.

On regrettera de ce point de vue que le texte ne maintienne pas toujours une si claire distinction : ainsi par exemple lorsqu'il désigne un peu imprudemment les biens sociaux ou naturels comme des « capitaux » à maintenir et développer. On comprend bien qu'il s'agit de se faire entendre des tenants du marché les plus farouches. Mais même avec force guillemets, une telle expression pose un problème sérieux. En effet, elle laisse à penser que ces biens fondamentaux ne pourraient constituer des richesses dignes d'intérêt que pour autant qu'ils seraient intégrés dans le processus économique de production de valeur – c'est-à-dire consacrés par le marché comme porteurs potentiels de rentabilité. Alors que, tout au contraire, l'enjeu doit être, selon nous, de les maintenir à l'abri des logiques de prédation de la nature et d'exploitation de l'humain.

Quelques autres exemples de flou sémantique ou conceptuel nous embarrassent aussi un peu ; ainsi pour la transformation numérique et le développement des data, il est fait mention à leur propos d'une « nouvelle matière première dans le processus de création de la valeur ». Assertion là aussi un peu hâtive empruntée aux théoriciens du « capitalisme cognitif » et qui laisse à penser qu'à côté de la valeur issue du travail productif et des matières premières, un nouveau mode de constitution de la valeur serait en train d'émerger aujourd'hui dans une « nouvelle économie » dite collaborative porteuse de perspectives nouvelles. Pourtant, sitôt tombé le faux-nez de cette « nouveauté », on ne voit à l'œuvre qu'une bien vieille économie de prédation, où des monopoles s'assurent une rente de situation en imposant un droit de propriété sur toute chose, et où derrière les « Discours de la méthode disruptive » se cachent en réalité les plus vieilles formes d'exploitation du travail et de pillage des ressources de la nature.

Ces deux exemples renvoient selon nous à une dualité dans l'idée même de transition qui constitue le fil directeur de ce rapport. Il semble en effet qu'à plusieurs reprises la polysémie du terme de transition serve à minimiser les antagonismes qu'on vient d'évoquer.

En un premier sens la transition désigne ce qu'il conviendrait de réaliser pour répondre aux attentes de la société d'un futur réellement désirable – en ce sens, comme le dit très justement le texte, la transition implique « la redéfinition des objectifs mêmes du développement ».

A d'autres moments cependant, le texte entend l'idée de transition plutôt comme un mouvement d'auto-dépassement qui aurait été amorcé par les modes de production actuels, et qui les porterait à évoluer d'eux-mêmes, insensiblement et comme naturellement, vers une conscience toujours plus claire des enjeux en matière sociale et environnementale.

Or au vu des crises de ces dernières années, et surtout face à celles qui s'annoncent en matière climatique et environnementale ou encore de santé publique, on ne peut qu'avoir de sérieux doutes quant aux capacités d'auto-dépassement des logiques productives actuelles. L'usage qui est fait ici du terme de transition comme de celui de développement devra donc nécessairement être réinterrogé car la façon de les entendre reste source d'ambiguïtés.

La volonté d'entraîner l'adhésion la plus large débouche aujourd'hui sur ce texte qui est le reflet d'un compromis entre les acteurs de la société à un moment donné. On peut en être satisfait, sans pour autant que cela occulte la réalité des intérêts contradictoires qui demeure, ni surtout l'urgence grandissante de trancher entre eux.



Intervention de M. Gérald HUSSENOT
Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins
(CRPMEM)

Je m'exprime au nom des acteurs économiques du Collège 1 .

Tout d'abord nous souhaitons témoigner au rapporteur, à ses collaborateurs et contributeurs toute notre estime pour ce difficile travail de synthèse prospective qui conduira, on l'espère, le mouvement de la Bretagne vers ce nouveau projet.

Si la loi NOTRe a confié à la Région la responsabilité et la mise en œuvre du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires et que celle-ci souhaite mener ce projet au travers d'une vision globale, collective et partagée, nous avons néanmoins le sentiment qu'au travers des 3 priorités stratégiques retenues et des 10 objectifs mis en avant, il nous semble que l'importance et le rôle des territoires maritimes n'apparaissent pas suffisamment développés - bien que la « maritimité » de la Bretagne soit justement évoquée au titre des opportunités pour repenser le développement économique.

Il est prévu dans le projet que cette « maritimité » soit valorisée au travers d'une Stratégie Régionale pour la Mer et le Littoral.

A cet effet, il nous semble opportun dès maintenant de préciser à l'attention du CESER l'importance de l'articulation fonctionnelle entre l'État et les Collectivités Territoriales en ce qui concerne les Documents Stratégiques de Façade, qui intégreront la planification maritime et le plan d'action pour le milieu marin (lorsque les arrêtés ministériels précisant les critères et méthodes à mettre en œuvre seront pris), le SRADDET et la Stratégie Régionale pour la Mer et le Littoral.

La SRML est annoncée comme **le volet mer** du SRADDET, or leur nature respective est différente, puisque le SRADDET, en tant qu'instrument juridique aura un aspect réglementaire, opposable et susceptible de mettre en œuvre la procédure d'avis conforme.

D'où la nécessité d'envisager de façon étroitement mutualisée, les différentes phases d'élaboration de ces 2 documents entre la Région et l'État : à partir de la définition de la méthodologie, leur construction, leur coordination, leur intégration et en finale, leur mise en œuvre.

Dans le cadre de la future spatialisation des activités maritimes, l'avenir des territoires maritimes sera étroitement dépendant du contenu du SRADDET.

Nous maintenons le souhait de poursuivre cette co- construction avec l'ensemble des acteurs de la mer et du littoral. A cette fin, la Conférence Régionale Mer et Littoral constitue une enceinte adéquate.

Je vous remercie de votre attention.

Intervention de Mme Marie-Pascale DELEUME Association Eau et Rivières de Bretagne

Nous intervenons pour les associations de protection de l'environnement de Bretagne.

Le texte présenté par le CESER que nous soutenons, peut paraître étonnant car il propose un cadre de travail pour le futur SRADDET dans une vision plus importante d'un projet pour la Bretagne mettant la qualité de vie des Bretonn.es au centre des enjeux.

Partant du principe que la plupart de nos modes de développement actuels ne sont pas soutenables ni d'un point de vue environnemental, ni d'un point de vue social, et encore moins sociétal, ce texte très pertinent du CESER, insiste sur la nécessaire vision transversale des enjeux, et c'est bien là que doit se poser une nouvelle façon d'élaborer les politiques publiques et les réglementations nécessaires.

Transversal, c'est à dire qu'il intégrera, en amont, toutes les conséquences des politiques qui étaient essentiellement sectorielles.

Pour cela, la Région Bretagne a commencé à réunir tous les acteurs pour appréhender ce mode de fonctionnement, et cela doit, à nos yeux, permettre une nouvelle gouvernance plus partagée intégrant en amont toutes les parties, selon les modèles du Grenelle de l'environnement ou de COP.

Cet outil a fait ses preuves, la Région qui a commencé en initiant une COP régionale, doit continuer dans ce sens.



Intervention de M. Jean-Luc PELTIER Comité régional CGT de Bretagne

Mr le Président, Chers.es collègues

A diverses reprises la CGT s'est exprimée sur ce qu'elle attend de l'élaboration d'un schéma régional de l'importance du SRADDET. Tout d'abord, on ne peut que se féliciter que le CESER, première instance de représentation régionale de la société civile, ait bien saisi l'occasion de s'exprimer avec sérieux par ses différentes contributions. La particularité de notre assemblée n'est-elle pas en effet celle de bâtir une expression collective partagée sur la base d'un processus construit par le débat dans lequel chacun peut exprimer sa sensibilité, partager son expérience, tout ceci dans une écoute mutuelle? A une époque où l'expression démocratique est de plus en plus malmenée, cette approche du dialogue démocratique par notre assemblée est une fois de plus à saluer.

Pour la CGT, l'idée de proposer d'engager, dans un cadre prescriptif, l'avenir de nos territoires et in fine de ses populations avec comme fil conducteur celui de la transition ne peut que recueillir son assentiment. Le CESER propose de mettre en œuvre une démarche en réponse aux enjeux régionaux tels que la cohésion sociale, la cohésion des territoires, un égal accès aux soins, l'éducation et la formation, la mobilité, la culture... Il propose ainsi de faire du développement durable le moteur d'une planification de la qualité de vie.

Pour la CGT, cette approche rompt avec nombre de démarches actuelles basées sur l'exploitation des plus faibles, l'épuisement des ressources naturelles, les atteintes à la biodiversité... Les enjeux environnementaux tels ceux liés aux conséquences du changement climatique, qui ne seront pas neutres pour notre région, figurent en bonne place dans cette contribution. La CGT abonde dans l'approche du CESER quand la place de l'être humain est réinterrogée dans son environnement.

Les trois priorités stratégiques retenues constituent des leviers incontournables pour anticiper les mutations majeures auxquelles nos territoires sont d'ores et déjà confrontés. Avec ces trois priorités au service des transitions, phases d'évolution en évitant les phénomènes de crises, l'enjeu est inévitablement de changer de paradigme notamment en ce qui concerne la vie économique de nos territoires dans toutes leurs composantes.

Cela réinterroge aussi la société autour des enjeux sociaux et sociétaux tel que le travail par exemple et les problématiques liées au temps de travail mais aussi sur la contribution réelle des salariés à la vie de leur entreprise ou de leur administration.

La dépendance économique de chaque individu, homme ou femme, est une notion à appréhender dans un contexte où le déploiement d'outils numériques peut potentiellement détruire des milliers d'emplois.

Parmi d'autres enjeux, nous soulignons également la place des services publics puisqu'en effet, quelle existence des populations et quelle vie économique dans nos territoires sans services publics de l'emploi, de l'éducation, de la formation professionnelle, de la santé, de la mobilité,...

Cette contribution a pour principale vertu, par ses propositions, d'éclairer la puissance publique sur les incohérences des politiques économiques menées ces dernières années au risque parfois de décrédibiliser

l'action publique. Pourquoi? C'est bien souvent que cette action cible certains groupes en permettant les cumuls pour celles et ceux qui sont dans la lumière à mesure que l'obscurité s'intensifie de l'addition des exclusions pour d'autres.

L'approche du CESER, partagée par la CGT, s'appuie non pas sur une mise en compétition des territoires, par exemple entre métropole d'un côté et territoire ruraux de l'autre, mais bien sur un «tous ensemble» acteur et décideur de son avenir et de celui des générations futures.

Reste que dans un cadre d'austérité budgétaire comme principal déterminant actuel de l'action publique, les ambitions affichées dans cette contribution sonnent comme un réel avertissement: soit l'administration générale de la République se conjugue avec la démocratie et la réalité de la vie locale, soit la décentralisation des pouvoirs sans moyens et en trompe l'œil ne sert en fait que l'arbitraire et l'ambition personnelle pour en faire une recentralisation du pouvoir de décision actuellement en cours.

Une des conséquences de la loi NOTRE est cette remise en cause de la démocratie locale, des dynamiques de projets de territoires assis sur des actions vérifiables.

En fait, puisqu'il faut bien le dire, les multiples initiatives de terrain, qui ne nuisent pas à l'autorité publique font sens lorsqu'elles visent l'intérêt général et de ce fait le bien public, celui du Peuple.

Il est à noter que ce processus s'accompagne de plus d'une concentration scandaleuse des richesses produites avec pour conséquence la relégation de pans entiers de territoires.

La CGT considère que l'élaboration du SRADDET doit être l'occasion aussi d'évaluer tout le spectre des politiques publiques afin de les mettre en cohérence avec l'exigence républicaine d'égalité entre les citoyens, avec l'ambition d'un développement équilibré, harmonieux et durable de tous nos territoires dans leur diversité.

Ce n'est pas la moindre des ambitions de cette contribution, ce que salue la CGT, tout comme la volonté de cette dernière d'être accessible au plus grand nombre en l'invitant à s'inscrire dans le débat.

La CGT, pour ce qui la concerne, poursuivra dans sa démarche constructive de propositions puisque c'est le prochain temps qui est proposé dans le travail mené par notre assemblée : après avoir posé le cadre, fondateur, viendra le temps des propositions plus concrètes et construites.



Intervention de M. Jacques JAOUEN Chambre régionale d'agriculture de Bretagne

Je m'exprime ici au nom des acteurs du collège 1.

La contribution du CESER « Vers un projet partagé de développement durable de la Bretagne » trace trois priorités stratégiques pour ACCOMPAGNER, REUSSIR et ANTICIPER les transitions, à travers notamment le SRADDET.

Avant de nous exprimer sur les propositions contenues dans cette troisième contribution depuis 2016, nous saluons l'excellent travail collectif de pédagogie et de mises en perspectives de ces travaux, en particulier l'approfondissement de la notion de « développement durable » et le concept de « transition ».

En effet, dès lors que l'on reconnaît au SRADDET une visée non plus incitative, mais normative, un caractère prescriptif et opposable, les acteurs socio-économiques associés à l'élaboration de ce schéma d'ici 2019 doivent s'assurer qu'ils mettent la même chose sur les mêmes mots.

La relecture critique de la notion de développement durable, 40 ans après le rapport Brundtland, les travaux plus récents de Jacques Theys, portés à notre connaissance dans cette contribution, le sens du mot transition, attirent de façon pertinente notre attention à tous, sur les exigences qui doivent nous animer, et les écueils à éviter, pour passer efficacement des orientations à l'action.

C'est donc en nous appuyant sur ce que nous partageons dans l'avant-propos et dans le texte d'introduction que nous rappellerons les éléments de vigilance qui seront les nôtres tout au long des travaux du SRADDET d'ici 2019.

Sur la première priorité, « faire des transitions un moteur de créativité » :

- Nous partageons la priorité 1 visant à ancrer la qualité de vie au cœur du projet de territoire : la qualité de vie des agricultrices et des agriculteurs est au cœur de nos préoccupations. Ce que nombre d'entre eux vivent depuis de nombreuses années (faiblesse de revenu malgré un accroissement de leur quantité de travail, remise en cause de leurs pratiques agronomiques et d'élevage, malgré les efforts réalisées et les progrès constatés, les concurrences sur l'utilisation des espaces fonciers...). Précisons d'ailleurs que des travaux d'enquête auprès des agriculteurs sur la qualité de vie en agriculture au travail mettent souvent la reconnaissance de leur métier et la qualité de leurs relations dans les territoires comme ingrédients importants de leur qualité de vie;
- S'agissant du chapitre « faire des transitions une opportunité pour repenser les modes de développement économique » : puisque notre assemblée a vocation à partager une vision commune, et s'attache pour cela à la précision des mots et des concepts, nous appelons à utiliser avec parcimonie le mot « modèle » surtout utilisé au singulier, surtout quand on parle de « fin du modèle ». Puisque la transition est un chemin vers, puisqu'elle renvoie à la nécessité de progressivité, puisque la méthode veut éviter les heurts et les clivages, méfions-nous des mots ou expressions qui insidieusement jugent, condamnent ou culpabilisent un peu rapidement. Pour notre secteur d'activité, l'agriculture et l'agro-alimentaire, l'ambition a été de rendre possible une agriculture productive, avec de nombreux actifs formés et qualifiés, des producteurs organisés, sur un espace foncier qu'il fallait se partager. Ce sont nos fondamentaux. Ils ont permis des projets d'agriculteurs, non pas sur un modèle,

mais des modèles qui cohabitent. L'introduction du document sur lequel nous intervenons ici signale à juste titre à propos du développement durable « la nécessaire culture du compromis dans les relations économiques, politiques et sociales ». C'est à l'aune de ce nécessaire compromis que le monde agricole souhaite contribuer à un projet de développement durable régional, où l'activité agricole est reconnue dans sa contribution essentielle à l'économie des filières et des territoires. Il n'y aura pas un modèle mais des trajectoires et des réponses aux multiples attentes des consommateurs. L'avenir de l'agriculture en Bretagne passe par la capacité à répondre à plusieurs marchés, ce sont d'ailleurs les orientations du P3AB, celles-ci ont été confirmées dans les conclusions de la contribution bretonne aux États Généraux organisés par les Chambres d'Agriculture de Bretagne.

C'est d'ailleurs comme cela qu'il sera possible de « Renforcer l'ouverture de la Bretagne au monde et conforter son attractivité ».

Enfin, sur la quatrième point « innover dans l'approche spatiale et temporelles des mobilités », nous souhaitons insister sur 3 points : premier point, le risque d'isolement et d'exclusion de certaines populations de ces nouvelles mobilités, et rappeler notamment que les agriculteurs et leurs familles sont fortement concernés par ce risque dans les territoires ruraux ; deuxième point, les enjeux sur la politique foncière. La terre est un bien rare et fortement convoité pour différents usages dans notre région, la question foncière devra être au centre des orientations; troisième point, les enjeux de proximité, de relocalisation, de circuits courts. Ils doivent contribuer à retisser du lien, pas à développer les communautés de vie qui s'ignorent ou se défient, ni le repli sur soi.

Sur la deuxième priorité « Accompagner les transitions et sécuriser les trajectoires » nous souhaitons affirmer des éléments de méthodes pour «sécuriser la réussite de la transition écologique et sécuriser les trajectoires économiques des entreprises et des filières. »

On dit parfois que « la forme, c'est le fond qui remonte à la surface », en d'autres termes, c'est dans la mise en œuvre des orientations que les intentions se mesureront.

Les transitions se réussissent avec l'implication et la participation des acteurs. Pour ce qui concerne l'agriculture, les corps intermédiaires ont démontré leur capacité à incarner concrètement « l'inter » en rejoignant et reliant, et « la médiation ». Nous souhaitons qu'ils continuent d'être des interlocuteurs de premier plan, et non pas de « complément » comme le suggère le document, qu'il s'agisse de transition énergétique, de transition écologique, de transition numérique qui transforme le travail, de dialogue social ...

La représentativité et l'intermédiation sont des gages de réussite pour les transitions à opérer. Elles préservent de la dictature médiatique ou de l'urgence, au nom du temps et de l'intérêt collectif.

Par ailleurs, si l'approche globale est nécessaire pour engager des transitions, il faut aussi parfois comme le dit Edgar Morin, « distinguer pour mieux relier ». Nous attirons par exemple votre attention sur ce qui semble déjà vouloir s'organiser, pendant que nous discutons « vision partagée » au sein de cette instance. Prenons pour exemple la nouvelle gouvernance de l'eau issue de la loi NOTRe. La gestion de l'eau irrigue par nature de nombreux enjeux territoriaux, elle ne doit pas pour autant être l'alpha et l'oméga de tout le développement économique territorial. Si nous souhaitons une cohérence d'ensemble au niveau régional, nous sommes aussi attachés au principe de discernement dans les enjeux et les actions à mettre en œuvre sur le terrain.

Sur la troisième priorité visant à « Permettre à chacun d'être acteur des transitions », nous partageons l'idée que la formation tout au long de la vie pour accéder durablement à l'emploi et à une véritable qualité de vie constitue effectivement la clé de la réussite.

Dans cette perspective, nous interpellons donc l'assemblée sur le paradoxe actuel, qui met en lumière une

situation de très grande précarité sociale pour de nombreux demandeurs d'emploi, et des secteurs agricoles et agro-alimentaires en tension, faute de pouvoir recruter les compétences dont elles ont besoin. Il est donc urgent de réhabiliter l'image des métiers qui créent de la richesse et de l'emploi dans nos territoires, et notamment les métiers de l'agriculture, en travaillant avec les professionnels en matière de formation.

Faire confiance à l'intelligence des territoires pour en faire des territoires de projet : c'est dans cet état d'esprit que la profession agricole s'impliquera dans la poursuite des travaux qui enrichiront l'élaboration du SRADDET, comme elle a commencé à le faire en participant activement à la consultation préalable sur le périmètre, comme elle l'a fait en participant au carrefour des transitions et au carrefour des territoires. Faire confiance à l'intelligence, c'est aussi exercer son devoir de vigilance. Nous veillerons à ce que nos observations soient entendues.

Je vous remercie de votre attention.



Intervention de M. Yannick HERVÉ Comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CRAJEP)

Monsieur le Président, Cher.es Collègues,

Je m'exprime ici au nom des associations de jeunesse et d'éducation populaire.

Le très bon rapport "Vers un projet partagé de développement durable de la Bretagne" qui vient de nous être présenté, insiste particulièrement sur la participation des acteurs locaux aux projets de territoire

Cette participation passe notamment par - je cite - " le dynamisme de la vie associative ", "la mobilisation de l'éducation populaire" bref, par un renforcement de la vitalité des acteurs des territoires que sont les associations.

C'est ce qu'a bien compris le Conseil régional de Bretagne en saisissant notre assemblée pour des préconisations de politiques publiques visant à appuyer et renforcer la vitalité des associations de Bretagne.

C'est ce qu'a bien compris le Conseil régional de Bretagne en s'engageant le 4 septembre dernier, par la signature d'une charte d'engagements réciproques avec le Mouvement associatif de Bretagne

C'est, hélas, ce que n'a pas bien compris la Ministre du travail en décidant, sans dialogue aucun, la baisse drastique et brutale du nombre d'emplois aidés, mettant ainsi en grande difficulté nombre de petites associations.

Nous le savons 6 associations sur 7 ne sont pas directement concernées par les questions d'emploi.

Nous le savons, sur 108 000 emplois associatifs en Bretagne, moins de 10 000 relèvent de dispositifs d'aide car les associations développent d'abord et essentiellement de l'emploi stable, durable et par ailleurs non délocalisable.

Pour autant ces milliers d'emplois vont manquer cruellement - et manquent déjà pour partie d'entre eux - aux associations concernées qui pour certaines ont déjà dû suspendre un certain nombre de projets souvent d'intérêt général alors que d'autres associations sont tout simplement menacées de disparition à très court terme.

Bien entendu les associations ne peuvent aujourd'hui et demain se tourner vers les collectivités territoriales pour que ces dernières compensent ce désengagement.

Je sais ne pas avoir besoin de nous convaincre au sein de notre assemblée. Notre sensibilité commune vis à vis de la nécessaire vitalité associative est de longue date. En témoigne le vœu de 2014 ou encore celui adopté par le Bureau dès ce début septembre. Je remercie ici les membres du Bureau et ceux de la commission qualité de vie pour leur engagement immédiat permettant au CESER de se ranger aux côtés des nombreuses institutions et organismes qui se sont élevées contre cette décision.

Je sais ne pas avoir à vous convaincre Madame la Vice-présidente du Conseil Régional de la nocivité de cette décision, le Président de la Région s'étant immédiatement manifesté auprès du premier Ministre comme l'ont

fait plusieurs Présidents de Conseils départementaux de Bretagne ou plusieurs Maires de grande Ville ainsi que les associations d'élus locaux.

Nous pourrons faire passer le message aux parlementaires de Bretagne que nous aurons l'occasion de croiser sur les territoires. C'est la démarche entreprise par les associations de Bretagne par l'intermédiaire de leur porte-voix. En effet, le Mouvement associatif rencontre depuis la semaine dernière, un à un, un.e à un.e, l'ensemble des députés de Bretagne, souvent nouveaux, peu souvent issus du monde associatif, pour leur faire part du danger de telles mesures, pour leur faire part de la nécessité de soutenir les associations pour ce qu'elles font, pour ce qu'elles sont dans un paysage en risque de fracturation.

Le Mouvement associatif de Bretagne s'est mobilisé entre les 2 tours de l'élection présidentielle appelant sans ambiguïté à battre la candidature des porteurs du repli sur soi, de la Haine de la différence, de la peur de l'Autre.

Le Mouvement associatif n'attend pas de renvoi d'ascenseur. Il attend, simplement mais ardemment, des politiques publiques qui renforcent la cohésion sociale qui renforcent le Vivre ensemble et les outils du Faire ensemble pour faire reculer durablement cette méfiance à l'égard de la chose publique et ces forces du repli sur soi qui imprègnent progressivement nos territoires dont nous visons, a contrario, un Aménagement un Développement durable et une Égalité au bénéfice de tous.

Rassurons-nous. Le monde associatif n'est pas seulement dans l'attente de politiques publiques. Il entend y contribuer. A cette fin le Mouvement associatif avec d'autres va solliciter des Institutions - le Conseil Régional bien sûr, la Cress bien entendu...et pourquoi pas notre CESER - pour lancer ensemble une initiative visant à dessiner une politique publique nouvelle de soutien à l'emploi associatif.

En ce qui concerne la dimension insertion des contrats aidés, je laisse d'autres associations et organismes intervenir. Ils la maîtrisent bien mieux que nous.

Par contre, si je dispose encore de 40 secondes Monsieur le Président, je fais ici une petite parenthèse sur une question qui est chère à notre assemblée, à savoir l'engagement des jeunes en Bretagne et notamment par le service civique.

Une incitation de la Ministre du travail à destination des Préfets de région, incitation à recourir au service civique dans un contexte de suppressions d'emplois aidés a pu générer des incompréhensions et de vives inquiétudes face à l'instrumentalisation de ce dispositif.

Cette incitation est d'autant plus étonnante que la loi l'interdit.

Nos associations de jeunesse et d'éducation populaire ont donc interpellé le Gouvernement...j'ai eu le bonheur d'entendre de vive voix, le week-end précédent, le Ministre de la Jeunesse et de la vie associative –et accessoirement de l'Éducation nationale - le Ministre donc s'engager personnellement à empêcher l'utilisation de services civiques en lieu et place d'emplois supprimés...

Je referme ici cette parenthèse, pour conclure, en rappelant que l'aménagement, le développement durable et l'égalité des territoires ne se feront pas avec un tissu associatif décimé ou avec des associations recroquevillées sur elles-mêmes luttant pour leur seule survie.

Nous savons pouvoir compter sur l'engagement du Conseil Régional auprès des associations, associations qu'il sait vitales pour nos territoires, ainsi qu'il l'a manifesté à plusieurs reprises et tout récemment solennellement par cette charte d'engagements réciproques.

Nous savons cependant que nous ne pouvons avoir, d'un côté, celui des collectivités territoriales, des politiques publiques de soutien et de renforcement... et de l'autre ,des initiatives qui fragilisent, qui détricotent, qui délitent...

Je ne doute pas que ces questions seront au cœur des assises régionales de la vie associative que le Conseil Régional et le Mouvement associatif co-organisent en avril prochain. Je ne doute pas qu'elles seront au cœur des préconisations de l'étude qui nous sera soumise en décembre prochain et qui constituera le point central de ces assises.

Souhaitons que d'ici là les associations soient peu nombreuses à disparaître car le SRADDET risque alors d'être réduit à un vœu pieux ou à une incantation un peu creuse donnant un peu plus de crédit à celles et ceux qui annoncent que les politiques publiques sont vraiment déconnectées de la réalité de nos territoires et des habitants. Ensemble soyons vigilants.

Je vous remercie de votre écoute.



Intervention de M. Gilles POUPARD Union régionale interprofessionnelle de la CFDT Bretagne

A l'occasion du SRADDET qui intégrera les différents schémas sectoriels ou thématiques régionaux déjà adoptés, le Conseil régional a fait le choix d'élaborer un nouveau projet pour la Bretagne. Le CESER apporte une contribution à l'élaboration de ce projet dans le document « vers un projet partagé de développement durable de la Bretagne ».

La CFDT se réjouit de la qualité et de la richesse du texte du CESER qui réhabilite la notion de développement durable un peu oublié ces dernières années au profit des concepts de transition.

Pour la CFDT, le développement durable est un objectif incontournable car il concilie l'impératif écologique, le progrès social et le développement de l'emploi. Comme l'a dit Laurent Berger dans un ouvrage d'entretiens avec Pascal Canfin publié en octobre 2016 il faut « réinventer le progrès » en visant la qualité et pas seulement des objectifs quantitatifs et en permettant à la société civile de peser réellement sur les décisions dans l'entreprise comme dans les domaines environnementaux. On ne réussira les transitions écologiques et numériques que si l'on s'appuie sur les hommes et les femmes et sur leurs aspirations.

La CFDT retrouve cette nécessité de réinventer le progrès dans les 3 priorités retenues par le CESER : créativité, sécurisation des trajectoires et mise en capacité d'agir de chacun.

Sans reprendre les 10 objectifs et leur développement, la CFDT souhaite souligner les points suivants :

- les mutations des systèmes productifs s'accroissent et les turbulences économiques vont se poursuivre en Bretagne comme ailleurs. Dans ce contexte, le renforcement de la participation des salariés aux décisions est plus que jamais indispensable ;
- il faut dépasser les visions caricaturales des territoires qui les enferment dans des catégories : métropoles, villes moyennes, territoires ruraux... Il faut comme le dit récemment l'universitaire Olivier Bouba Olga « faire l'éloge de la diversité ». Aucune catégorie n'a le monopole du développement et aucune catégorie n'est condamnée au déclin. Tous les territoires sont confrontés aux enjeux de l'innovation, de l'emploi et de l'environnement. Ils peuvent tous devenir des territoires de projet. Cela nécessite de faire confiance aux acteurs des territoires et de renforcer les capacités d'ingénierie de ceux-ci ;
- le texte souligne à juste titre la nécessité de conjuguer flexibilité et sécurisation. Il y a un réel danger si on privilégie la flexibilisation sans avancer réellement sur la sécurisation des parcours. Les moyens affectés à l'accompagnement des personnes et par exemple des demandeurs d'emploi à Pole Emploi ou des jeunes en insertion à la mission locale ne doivent pas être réduits mais accrus ;
- l'accès au logement est également un élément majeur dans la sécurisation des parcours. Le développement du logement social doit être une priorité dans l'ensemble des bassins de vie.

La CFDT approuve les priorités et les objectifs du document du CESER présenté aujourd'hui qui contribue à l'élaboration du projet régional.

Ce projet régional est lancé à l'occasion du SRADDET. Il faudra dans les mois prochains rentrer dans une phase plus concrète de ce schéma régional proprement dit et s'attacher notamment à établir un diagnostic et effectuer des choix concernant le A du SRADDET. C'est-à-dire la partie aménagement du schéma. Les questions de trames vertes et bleues, de terres agricoles, de zones d'activités, d'urbanisme commercial, d'énergie, de mobilités, de logement notamment logement social, de densités urbaines et d'étalement urbain devront être traitées et faire l'objet de prescriptions, de préconisations ou d'orientations au niveau régional tout en respectant le principe de subsidiarité.

La CFDT s'engagera également à participer activement à cette phase plus concrète et en prise avec les territoires.



Intervention de M. Didier LUCAS Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles (FRSEA)

Par accord entre la FRSEA et le Centre régional des jeunes agriculteurs (CRJA) Bretagne

Je m'exprime ici au nom des acteurs économiques.

Nous partageons le constat du CESER de la nécessité d'adaptation de la Bretagne à un environnement évolutif. Organiser les transitions, plutôt que les subir, doit effectivement guider le projet régional. Le SRADDET est le document qui doit servir cette ambition. Comme l'affirme le CESER, il s'agit notamment de permettre la cohérence qui manque aujourd'hui entre les politiques et les différents schémas. Nous demandons que cela aille plus loin. La cohérence est nécessaire, mais pas suffisante. Une réelle simplification du cadre politique s'avère nécessaire. Arrêtons de multiplier les schémas et plans, au profit d'un schéma cadre cohérent au service du développement durable vu sous ses 3 angles : économique, social et environnemental.

Nous ne partageons pas tous les postulats à la base de la réflexion du CESER. La dégradation et la vulnérabilité des ressources naturelles bretonnes, et en particulier de l'eau, est mise en avant. Pourtant, les progrès faits sont très nettement positifs. Ils doivent être pris en compte pour construire une stratégie. Nous devons, collectivement, partir d'un constat scientifique à l'instant T, et non de données dépassées. Dès lors, nous demandons que des corrections soient apportées à ces constats sur l'environnement.

Nous tenons à noter l'importance de l'adaptation à la mondialisation. On ne peut lutter contre et il faut réfléchir rapidement aux solutions pour que nos entreprises, y compris agricoles, puissent être compétitives. La qualité bretonne, et la prise en compte de normes sanitaires, environnementales, sociales et de traçabilité strictes, ne doit pas déconnecter les producteurs bretons de leurs concurrents. L'export et la production pour le marché intérieur sont complémentaires pour la filière alimentaire. La concurrence subie sur les marchés internationaux est aussi une réalité sur le marché français. Les coûts de production bas de certains producteurs étrangers menacent le maintien des entreprises sur nos territoires. Il faut trouver des solutions européennes, mais également françaises sur les distorsions de concurrence.

Ce phénomène de mondialisation et d'ouverture des marchés doit également être pris en compte dans la réflexion sur la transformation des activités existantes. « Adapter les activités vers de nouveaux modes de production et de consommation » ne peut se faire qu'en tenant compte de tous les marchés. On ne doit pas répondre uniquement à la demande locale et de produits labellisés. Il faut répondre aussi à la demande de produits de qualité accessibles à tous. Pour cela, il est temps d'éduquer les consommateurs sur le prix réel des produits, de rétablir l'échelle des valeurs entre produits standards et labellisés. Il est aussi urgent de faire prendre conscience aux consommateurs qu'un produit standard français représente pour lui bien plus qu'un produit étranger : outre la qualité et la traçabilité, il est synonyme d'économie et d'emploi.

Le CESER évoque l'adaptation des activités existantes du fait de nouvelles réglementations. A cet égard, nous tenons à rappeler que la multiplication des réglementations franco-françaises altère la compétitivité de nos exploitations et entreprises. Alors que les producteurs français respectent des normes plus strictes, les produits étrangers à bas coût et non respectueux de ces normes sont vendus et achetés par les consommateurs, qui ne sont pas suffisamment informés. Il faut mettre fin à cette situation. Sinon, on pourra dire au revoir aux produits locaux et de qualité. Au lieu d'ajouter de nouvelles réglementations, privilégions une approche différente de valorisation, notamment via des contrats.

Le CESER souligne l'importance de faire coïncider offre et demande en matière d'emploi. Nous insistons sur

l'urgence de ce sujet. L'agriculture bretonne affiche en effet 250 CDI par an non pourvus. Les enjeux d'attractivité des métiers et de formation sont immenses. Après 20 ans de dégradation de l'image de l'agriculture, la Région a un rôle important à jouer pour que les bretons se réapproprient l'importance de ce secteur d'activité pour nos territoires et retrouvent confiance et fierté envers non seulement ses paysans, mais aussi leur métier.

Concernant la citoyenneté, nous sommes très surpris de voir le rôle des corps intermédiaires, pourtant issus d'un processus démocratique, relégué au second rang. La consultation directe des citoyens, et même celle des associations, semblent privilégiées. Ce nouveau système de démocratie « directe » va à l'encontre du fonctionnement normal de nos institutions. Les corps intermédiaires, notamment les syndicats, sont représentatifs et doivent donc être les principaux interlocuteurs de la réflexion stratégique et politique pour l'avenir de notre région. Ou alors que les autres fassent la preuve de leur audience et de leur représentativité, comme on l'exige à raison des corps intermédiaires que sont les syndicats ou les organismes consulaires pour pouvoir siéger et s'exprimer dans toute une série d'instances !

Je vous remercie de votre attention.




Intervention de Mme Catherine TANVET
Union régionale CFE-CGC Bretagne

La CFE CGC salue le travail conséquent effectué sur ce projet.

Nous restons néanmoins sur notre faim quant à l'absence d'évocation de la dépendance énergétique de la Région. Nous ne pouvons continuer à nous contenter de communiquer sur le mode «83% de la production électrique bretonne est d'origine renouvelable» quand celle-ci représente moins de 15% de la consommation totale de la Région.

De même, parler de formation sans investissement en process-installation ne nous semble pas à la hauteur des ambitions de la Région Bretagne sur ce sujet.

Nous suivrons donc avec attention les futures évolutions.

 <p>The logo for Cerafel features a stylized green plant with three leaves and a yellow sun-like circle above it, with the word 'Cerafel' written in a blue, cursive font below.</p>	<p style="text-align: center;">Intervention de M. Thierry MERRET Comité économique agricole régional des fruits et légumes (CERAFEL)</p> <p style="text-align: center;">Par accord entre le CERAFEL, l'Union des groupements des producteurs de viande de Bretagne (UGPVB) et le Centre interprofessionnel laitier (CIL)</p>
---	---

Je m'exprime ici au nom des acteurs économiques.

Le projet de développement durable pour la région Bretagne entend permettre une adaptation des activités des entreprises aux mutations économiques, afin de maintenir et renforcer les secteurs économiques essentiels sur le territoire breton. L'agroalimentaire en fait partie.

Le projet du groupe Doux répond à cette problématique et mérite un soutien de la Région et de l'Etat. Ce projet s'inscrit dans le schéma de transformation du modèle économique de l'entreprise. Cette transformation doit être accélérée, face à l'accentuation des difficultés économiques que subit le groupe. Les efforts déjà fournis pour moderniser les outils et assurer la pérennité de l'export doivent être soutenus.

Au-delà de l'entreprise concernée, il s'agit d'un réel projet pour la filière, qui répond aux objectifs d'amélioration de la compétitivité et de valorisation des produits avec une volonté de montée en gamme sur les différents marchés. De la réussite de ce projet, dépendent des emplois, ainsi que l'avenir des éleveurs et du territoire.

Au vu des enjeux, l'accompagnement de Doux par l'Etat et la Région s'avère un choix stratégique en phase avec la volonté partagée de donner un avenir à l'agriculture et l'agroalimentaire breton.

C'est pourquoi, nous appelons à des réponses rapides, concrètes et rassurantes.

Je vous remercie de votre attention.